

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 26 juin 2023 à 10 heures

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du 20 juin 2023

Compte rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI (a donné procuration à Floriane VARIERAS du début de la séance au point 1 inclus), Alexandre FELTZ (a donné procuration à Soraya OULDJI à compter du point 2), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseiller·es :

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Joris CASTIGLIONE, Marie-Dominique DREYSSE, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Marina LAFAY à compter du point 13), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 68), Alain JUND, Christel KOHLER, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT à compter du point 23 jusqu'au point 69 inclus), Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Germain MIGNOT, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Carmen PAOLONE, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Françoise SCHAEZEL, Elsa SCHALCK, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absent·es et excusé·es :

Mmes et MM. les Conseiller·es :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Abdelkarim RAMDANE), Rebecca BREITMAN (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Yasmina CHADLI (a donné procuration à Aurélien BONNAREL), Salem DRICI (a donné procuration à Patrice SCHOEPFF), Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Pascal MANGIN (a donné procuration à Elsa SCHALCK), Jamila MAYIMA (a donné procuration à Christel KOHLER), Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER).

Secrétaire de séance : M. Owusu TUFUOR

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Owusu TUFUOR, le quorum est atteint.

Service des Assemblées
Secrétariat général

Lors de la lecture de l'ordre du jour, les points 1, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance.

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 23, 43, 46 et 47.

Ont également été transmises aux élus une résolution, trois motions, huit questions orales et une question d'actualité.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points suivants, pendant lesquels elle a quitté la salle du Conseil :

- points 2 et 3 : la présidence de séance a été confiée à Mme Marie-Françoise HAMARD ;
- points 12, 13, 23, 43, 46 et 47 : la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI (en lui donnant procuration).

Des suspensions de séance ont eu lieu :

- de 10h22 à 10h26 : pendant la lecture de l'ordre du jour ;
- de 12h31 à 12h32 : lors du point 2 ;
- de 16h59 à 17h : à l'issue du vote de la résolution.

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 26 juin 2023, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 29 juin 2023 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au Service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu).

..

1 Désignation du·de la conseiller·e municipal·e chargé·e de présider au vote des comptes administratifs 2022 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- désigne Madame Marie-Françoise HAMARD pour présider au vote des comptes administratifs 2022 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

2 Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2022, tel que figurant aux documents budgétaires, et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération.
- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant : <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/yq43zYzn.UqqqqzsJ>

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

3 Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg pour l'exercice 2022, tel que figurant aux documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4 Approbation du compte de gestion 2022 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2022, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les opérations effectuées pendant la gestion 2022 et se présentant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 442 684 306,46 €	Titres émis : 459 662 432,41 €
	Résultat de l'exercice : 16 978 125,95 €
	Résultat cumulé : 27 587 780,20 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 152 392 024,89 €	Titres émis : 145 576 753,23 €
	Résultat de l'exercice : -6 815 271,66 €
	Résultat cumulé : -13 904 727,12 €

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 1 023 570,07 €	Titres émis : 1 036 284,68 €
	Résultat de l'exercice : 12 714,61 €
	Résultat cumulé : 155 421,82 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 28 707,99 €	Titres émis : 24 611,80 €
	Résultat de l'exercice : -4 069,19 €
	Résultat cumulé : 76 644,69 €

- informe que les documents y afférents sont annexés à la présente délibération.

Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 11 voix
(détails en annexe)

5 Approbation du compte de gestion 2022 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2022, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les opérations effectuées pendant la gestion 2022 et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
----------	----------

Mandats émis :	4 500 887,13 €	Titres émis :	4 372 188,86 €
		Résultat de l'exercice :	-128 698,27 €
		Résultat cumulé :	1 001 277,71 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	371 797,57 €	Titres émis :	1 861 755,03 €
		Résultat de l'exercice :	1 489 957,46 €
		Résultat cumulé :	3 083 274,17 €

- informe que le document y afférent est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

6 Affectation du résultat 2022 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter une part du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal de la ville de Strasbourg, soit 17 479 721,91 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et au report des restes à réaliser.

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 11 voix
(détails en annexe)

7 Budget supplémentaire 2023 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- arrête par chapitre le budget supplémentaire 2023 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire en annexe, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	2 585 671,50 €

023	Virement à la section d'investissement (dépenses)	7 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	126 988,23 €
66	Charges financières	1 000 000,00 €
67	Charges spécifiques	100 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	287 340,27 €
		11 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 108 058,29 €
013	Atténuations de charges	45 950,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 227 000,00 €
731	Fiscalité locale	-3 065 000,00 €
74	Dotations et participations	1 904 264,54 €
75	Autres produits de gestion courante	30 400,00 €
76	Produits financiers	180 000,00 €
77	Produits spécifiques	43 709,89 €
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	25 617,28 €
		11 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 904 727,12 €
041	Opérations patrimoniales	5 050 620,00 €
13	Subventions d'investissement	28 190,50 €
20	Immobilisations incorporelles	233 434,39 €
204	Subventions d'équipements versées	367 921,00 €
21	Immobilisations corporelles	286 741,02 €
23	Immobilisations en cours	11 583 371,18 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	20 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	600 000,00 €
4541101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
		32 125 005,21 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
021	Virement de la section de fonctionnement (Recettes)	7 400 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	4 808 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 770 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	279 540,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 864 831,91 €
13	Subventions d'investissement	3 077 279,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 150 000,00 €
23	Immobilisations en cours	348,58 €
27	Autres immobilisations financières	600 000,00 €
4541201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
		35 700 000,00 €

b) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2023 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire en annexe, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	150 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355,31 €
67	Charges spécifiques	644,69 €
		156 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat de fonctionnement reporté	155 421,82 €
77	Produits spécifiques	578,18 €
		156 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
21	Immobilisations corporelles	77 000,00 €
		77 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 644,69 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355,31 €
		77 00,00 €

- c) confirme la révision, pour 2024, des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) conformément aux dispositions des articles L 2333-9 à L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2024	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	35,3
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	70,6
Dispositifs publicitaires numériques	104,9
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m ²	204,8
Enseignes de 7 à 12 m ² scellées au sol	23,0
Enseignes de 12 à 20 m ²	23,0
Enseignes de 20 m à 50 m ²	47,4
Enseignes de plus de 50 m ²	94,3

Les enseignes de 7 m² à 12 m² non scellées au sol sont exonérées.

- d) approuve les opérations budgétaires suivantes :

- subvention correspondant à l'écart de valorisation entre la valeur des domaines et le prix de cession à amortir sur 30 ans (cession 92 avenue du Rhin),
Nature du mandat 204422/Nature du titre 2111 – Bien 88927,
Montant : 279 540 €,
- subvention correspondant à la cession à l'euro symbolique (cession du bâtiment D du Conseil de l'Europe) à amortir sur 30 ans,
Nature du mandat 204422/Nature du titre 21318 – Bien 76950,
Montant : 4 770 000 €,
- intégration des frais d'études 2023,

Débit	Crédit
-------	--------

2313 – Immob. en cours	1 080 €	2031 – Frais d'études	1 080 €
------------------------	---------	-----------------------	---------

e) approuve les opérations non budgétaires suivantes, en accord et selon les préconisations de la comptable publique :

- passage en M57 - Reconstitution des amortissements qui auraient dû être pratiqués sur les seules dépenses ultérieures immobilisées relatives aux collections et œuvres d'art suivant le tableau de ventilation des comptes M14 2161, 2162 et 2168 en M57 21622 et 21612 dont le détail sera donné dans un certificat administratif,

L'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 entraîne le rattrapage historique des amortissements des biens historiques et culturels des dépenses ultérieures.

Le bureau CL1B de la Direction Générale des Finances Publiques, a mis à jour l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021. Elle tient compte des travaux du Conseil de l'intégration de la norme 17 « Biens historiques et culturels » (BHC). Cette modification de fait s'applique à la ville de Strasbourg à compter de son passage de la norme comptable M14 à la norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 et se traduit par l'identification des BHC immobiliers et des BHC mobiliers. Chacune de ces catégories a été subdivisée afin de distinguer les dépenses ultérieures amortissables immobilisées (DUI) du BHC « sous-jacent » non amortissable. Le changement de méthode comptable s'applique de manière rétrospective. Lors de la reprise de la balance d'entrée en norme M57, les biens historiques et culturels relatifs aux collections et œuvres d'art initialement comptabilisés au débit des comptes 216x ont été ventilés vers les nouveaux comptes 21611 « Biens historiques et culturels immobiliers – biens sous-jacents », 21612 « Dépenses ultérieures immobilisées », 21621 « Biens historiques et culturels mobiliers – biens sous-jacents », 21622 « Dépenses ultérieures immobilisées ». La ventilation a permis de reconstituer les amortissements qui auraient dû être pratiqués sur les seules dépenses ultérieures immobilisées (DUI) par opération d'ordre non budgétaire. Ce rattrapage se chiffre à 1 961 256,12 € pour le budget de la ville de Strasbourg.

Il est ainsi proposé les écritures suivantes :

Débit 1068 Excédents de fonctionnement : 1 961 256,12 €

- Crédit 2816 amortissement des Immobilisations corporelles – Biens Historiques et Culturels dépenses ultérieures amortissables : 1 961 256,12 €,
- rattrapage d'amortissements du bien 89225,

Débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 607,05 €.

Crédit 28188 amortissement autres immobilisations corporelles pour 1 607,05 €

f) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes, cumulant les crédits inscrits au BP et BS :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Motif
Reprise de la provision « Risque financier lié au surcoût énergétique »			9 300 000,00 €	

Fondation Apffel	7815		36 436,47 €	Reprises de résultat N-1 et ajustement annuel
Fondation Henri-Louis	6815	12 126,47 €		
Fondation Lippmann	6815	56 435,02 €		
Fondation Spach	6815	2 790,80 €		
Fondation Trubner	6815	12 696,21 €		
Fondation Ungemach	6815	813 621,77 €		
Autres fondations	7815		3 070, 00 €	
Fondation Strauss Durckheim	7815		15,61 €	
Fondation Blanck	7815		595,20 €	
TOTAL		897 670,27 €	9 340 117,28 €	

g) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :
https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/NkMb31_Z.dllllLOY

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

8 Budget supplémentaire 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2023 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire en annexe, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	356 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00 €
67	Charges spécifiques	25 400,00 €
		400 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 001 277,71 €
74	Dotations et participations	-700 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00 €
77	Produits spécifiques	-6 277,71 €
		400 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
13	Subventions d'investissement	14 364,38 €
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 289 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 098 433,88 €
		2 511 798,26 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 083 274,17 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-5 871,06 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-527 403,11 €
		2 600 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME en €

EN DEPENSES	11 486 169,56
EN RECETTES	500 402,68

- b) autorise l'augmentation d'une autorisation de programme 2023-AP0271 pour 600 000 € destinés à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de la Fondation,
- c) approuve les opérations non budgétaires suivantes à la demande de la comptable publique :
- Passage en M57 - Reconstitution des amortissements qui auraient dû être pratiqués sur

les seules dépenses ultérieures immobilisées relatives aux collections et œuvres d'art suivant le tableau de ventilation des comptes M14 2161, 2162 et 2168 en M57 21622 et 21612 dont le détail figure en annexe 1,

- Débit 1068 Excédents de fonctionnement pour 30 126,82 €
Crédit 2816 amortissement des immobilisations corporelles - Biens historiques et culturels
– dépenses ultérieures amortissables pour 30 126,82 €,
- d) informe que les documents budgétaires règlementaires sont consultables dans les annexes 2 et 3 ci-après.

Adopté à l'unanimité

9 Modification des autorisations de programme suite au vote du budget supplémentaire 2023 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications d'autorisations de programme suivantes :
 - en Dépenses : 1 371 348 172,70 €,
 - en Recettes : 202 673 442,52 €.

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 6 voix
(détails en annexe)

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

10 Stationnement payant sur voirie : expérimentation du nouveau dispositif des places "violetttes" et ajustement des tarifs pour deux quartiers.

Le Conseil, vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - de créer, dans le cadre d'une phase d'expérimentation du 14 août 2023 jusqu'au 30 juin 2024, un dispositif de places « violetttes », ayant une durée maximale très courte d'1h30, permettant une forte rotation et un accès facile pour le plus grand nombre, en particulier pour les clients des commerces,
 - cette tarification s'appliquera en particulier dans les secteurs suivants :
 - Secteur de l'avenue de la Marseillaise, avec 20 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue de la division Leclerc, avec 18 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue Saint-Pierre-le-Jeune, avec 10 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue du 22 novembre, avec 10 places maximum concernées,
 - Secteur du boulevard de Lyon, avec 20 places maximum concernées, à compter de la fin des travaux,
 - Secteur de l'avenue des Vosges, avec 25 places maximum concernées, étant donné la temporalité de l'expérimentation et celle des travaux,

- Secteur de la rue de Zurich, avec 15 places maximum concernées,
 - Secteur de la place de la Gare, avec 20 places maximum concernées, étant donné la temporalité de l'expérimentation et celle des travaux,
 - Secteur de la rue des Orphelins, avec 10 places maximum concernées,
 - Secteur de la place de la Bourse, avec 12 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue de Lausanne, avec 15 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue de Finkwiller, avec 10 places maximum concernées,
 - Secteur du Faubourg de Pierre, avec 7 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue des Récollets, avec 8 places maximum concernées,
 - Secteur de la rue du Temple Neuf, avec 25 places maximum concernées,
- la tarification des places violettes correspond aux pass tarifaires suivants :
- 30 mns de stationnement pour 50 cents,
 - 1 h de stationnement pour 1 € cumulé,
 - 1h15 de stationnement pour 2 € cumulés,
 - 1h30 de stationnement correspondant au montant du forfait de post-stationnement, soit 35 € cumulés,
- l'heure de stationnement gratuite comprise dans l'abonnement dans un parking en ouvrage public, sera utilisable par les résidents sur les places violettes, dans leur zone de résidence pour leurs besoins de desserte de proximité,
- à compter du 1er juillet 2023, le changement de zone tarifaire suivant, conformément à la tarification et à la carte (consultable en annexe de la délibération sur le site www.strasbourg.eu): retour à la tarification « orange » pour la zone n°7,
- à compter du 1^{er} semestre 2024, le changement de zone tarifaire suivant, conformément à la tarification et à la carte (consultable en annexe de la délibération sur le site www.strasbourg.eu): mise en place de la tarification « verte » pour l'extension au nord du quartier du Neudorf,
- charge la Maire ou sa-son représentant-e de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie, et en particulier concernant la délimitation précise des emplacements faisant l'objet de l'expérimentation de la tarification « violette »,
- autorise la Maire ou sa-son représentant-e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté. Pour : 34 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 5 voix
(détails en annexe)

- 11 Projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise (ligne F, phase 2) - Avis de la ville de Strasbourg portant sur la déclaration de projet réitérant :**
- la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - la demande de déclaration de cessibilité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable :
 - sur le caractère d'intérêt général du projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise et la réalisation d'aménagements d'accompagnement (aménagements urbains sur des sections de voiries, pistes cyclables, reconfiguration des lignes bus), dûment justifiés par la déclaration de projet,
 - sur les suites données par l'Eurométropole de Strasbourg aux 9 recommandations et 3 réserves formulées par la Commission d'enquête dans son rapport du 04 mai 2023,
 - sur la déclaration de projet et ses annexes au vu du rapport présenté ci-avant dont le Conseil a pris connaissance et du projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg transmis en annexe,
 - sur la poursuite des acquisitions, à l'amiable, ou par voie d'expropriation si nécessaire, des emprises nécessaires au projet, dont les travaux pourront être engagés à compter de l'été 2023,
 - sur la proposition de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg telle que cette proposition ressort de la pièce J du dossier d'enquête publique.

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix
(détails en annexe)

12 Usages éphémères de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'engagement de la deuxième saison des usages éphémères de la ville de Strasbourg, qui se déploiera sur les exercices 2023 et 2024,
 - les projets retenus après analyse comparative au regard des critères énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêts,
 - la mise à disposition à titre gracieux des dépendances du domaine public nécessaires au déploiement de ces projets,
- décide d'allouer, pour permettre la mise en œuvre de cette seconde saison des usages éphémères, une enveloppe budgétaire globale, à répartir sur les exercices budgétaires 2023 et 2024, de 265 184 € TTC,
- autorise la Maire ou son.s.a représentant.e à préparer, signer et exécuter les contrats, marchés publics, autorisations d'occupation du domaine public et tous autres actes afférents, conclus pour mettre en œuvre les usages éphémères de la Ville.

Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 6 voix – Abstention : 8 voix
(détails en annexe)

13 Soutien à la venue du festival Placemaking Week Europe 2023, réseau professionnel de recherche et d'expertise sur l'aménagement de places

urbaines.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 40 000 € à la fondation Placemaking Europe afin de soutenir la Placemaking Week Europe, qui se tiendra du 26 au 29 septembre 2023 à Strasbourg,
 - la mise à disposition à titre gracieux d'équipements et de dépendances du domaine public nécessaires à l'organisation de l'événement,
- décide l'imputation de la somme de 40 000 € sur la ligne budgétaire suivante :
Nature 65748
Programme 8038 – organisation de manifestations
Service : PC02F
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à cette subvention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix <i>(détails en annexe)</i>

14 Plan de Protection de l'Atmosphère 2023-2028 de l'agglomération strasbourgeoise et Plan d'actions pour un chauffage au bois domestique performant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, élaborés par l'Etat : avis de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- se félicite :
 - que les objectifs en matière de concentrations de polluants et d'exposition aient été fixés au regard d'une part des nouvelles normes proposées par la Commission européenne et d'autre part des nouveaux seuils de références recommandés par l'OMS en 2021,
 - que les objectifs en matière d'émissions soient en accord avec la réduction des polluants fixés dans les trajectoires des plans nationaux et régionaux,
 - de l'intégration dans ce 3ème PPA des avancées du PLU en matière de qualité de l'air avec notamment le renforcement du règlement et l'ajout d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Air-climat-énergie »,
 - des mesures de communication prévues par la DREAL pour pallier le brûlage des déchets verts et l'utilisation de produits émissifs en COV,
- rappelle :
 - que la majorité des gains en émissions proviennent des plans et schémas structurants de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg, et notamment de la mise en place de la ZFE-m et de la première phase du REME,
 - que l'OMS en 2021, en plus de revoir fortement à la baisse les valeurs guides des polluants réglementés, préconise des mesures systématiques pour les particules

- ultrafines et le carbone suie, afin de renforcer les connaissances sur ces polluants émergents,
- qu'il continue à appuyer l'harmonisation des caractéristiques des ZFE au niveau national aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - regrette le périmètre du PPA, au regard des imports non négligeables de pollution et en particulier de particules fines. L'intégration d'autres territoires aurait permis par exemple d'aborder la dimension transfrontière de la pollution,
 - s'interroge sur :
 - la prise en compte effective de l'évaluation du précédent PPA qui a révélé que les secteurs de l'agriculture et de l'industrie étaient largement sous approfondis. Force est de constater que dans ce projet de 3ème PPA, ces secteurs sont à nouveau laissés pour compte,
 - la coordination par l'Etat dans le suivi des objectifs, le reporting et l'évaluation des actions du plan d'actions chauffage au bois domestique,
 - demande :
 - une réponse à la problématique des territoires voisins de la ZFE-m avec un accompagnement financier et une prise en compte de la dimension transfrontalière,
 - à ce que le contrôle-sanction automatisé soit au plus vite mis en œuvre par l'État aussi bien pour la ZFE que sur les voies réservées et l'interdiction du transit poids lourds, avec un accompagnement complet de l'Etat dans le traitement des infractions,
 - à ce que soit mobilisé un autre levier de réduction du nombre de poids lourds en transit sur le territoire de l'Eurométropole comme la mise en place d'une Taxe Poids Lourds par la CeA,
 - une augmentation des aides de l'État tant sur les véhicules concernés que sur les catégories de revenus pris en compte et les territoires couverts et un appui à la mise en place d'un guichet unique de demandes des aides,
 - une TVA réduite pour les transports en commun,
 - un soutien financier fort de l'Etat au REME et au développement de pôles multimodaux à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'Eurométropole.
 - un soutien financier fort pour le fret ferroviaire notamment pour l'entretien et le développement du réseau ferré,
 - un soutien pour le report modal de la route vers le réseau ferré et le fleuve,
 - l'interdiction formelle par arrêté préfectoral des foyers ouverts au plus tard en 2024,
 - un engagement ferme de la Préfecture en faveur d'interdictions de l'utilisation des appareils de chauffage au bois non performants au plus tard au 1er janvier 2026,
 - l'établissement de diagnostics complets et détaillés pour les secteurs de l'industrie et de l'agriculture,
 - une redynamisation du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels pour intégrer la dimension transfrontalière dans les actions de réduction des émissions (imports/exports pollution),
 - un soutien de l'Etat à la mutation du modèle agricole européen et national pour garantir sa compatibilité avec le défi climatique, et à court terme un soutien financier de l'Etat aux agriculteurs, afin qu'ils développent à court terme des pratiques agro-écologiques plus vertueuses (ex : remplacement des engrais de synthèse),
 - une révision rapide du protocole de gestion des épisodes de pollution, en intégrant une harmonisation de l'indice ATMO et de l'arrêté interpréfectoral,
 - un lancement rapide d'un plan régional sur la problématique de l'ozone en raison de

- ses effets négatifs sur la santé humaine et les pertes avérées sur les rendements des cultures,
- la réalisation d'un suivi des particules ultrafines, en complétant l'unique point de mesure existant aujourd'hui à Strasbourg, avec des points de mesures supplémentaires permanents sur l'ensemble du territoire ; ceci afin de contribuer à une meilleure compréhension scientifique des effets sur la santé et sur l'environnement de ces polluants émergents non réglementés,
 - à la DREAL de renforcer ses actions concernant le brûlage des déchets verts avec un soutien financier à la mise en place d'alternatives au brûlage, (y compris en investissement pour le matériel et les équipements nécessaires à la mise en œuvre de ces actions),
- émet :
- un avis favorable sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère 2023-2028 de l'agglomération strasbourgeoise, avec les réserves exprimées dans la présente délibération,
 - un avis favorable sur le projet de plan d'actions pour un chauffage au bois domestique performant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, avec les réserves exprimées dans la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Projets sur l'espace public :

- **Ajustement du programme 2023 : paysage/espaces verts, éclairage public, jardins familiaux, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2023 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg, tel que figurant sur les listes annexées à la présente délibération :
 - annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,
 - annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain.
 - la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents,
 - à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents

- d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, etc) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
 - à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
 - à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
 - à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,
 - à signer la convention à la présente délibération prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg), conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique,
- décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de programme relatives aux budgets 2023 et suivants de la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Projets sur l'espace public : ajustement du programme 2023 voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - avis du Conseil municipal (art L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole de Strasbourg 2023 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la ville de Strasbourg, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

17 Strasbourg-Neuhof - Déclassement du domaine public d'une emprise foncière sise 89 avenue du Neuhof.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- constate la désaffectation de l'emprise d'environ 41 m² issue de la parcelle cadastrée section IV, numéro 481, telle que représentée sur le plan d'emprise en annexe,
- approuve le déclassement de l'emprise d'environ 41 m² issue de la parcelle cadastrée

section IV, numéro 481 telle que représentée sur le plan d'emprise en annexe de la présente délibération,

- décide du classement, dans le domaine privé de la ville de Strasbourg, de l'emprise d'environ 41 m² issue de la parcelle cadastrée section IV, numéro 481 telle que représentée sur le plan d'emprise en annexe de la présente délibération,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5217- 1 à L. 5217-5, vu le décret du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg », vu la délibération cadre du Conseil municipal de Strasbourg du 19 février 2018 relative aux transferts d'équipements entre la Ville et l'Eurométropole, vu la délibération cadre du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mars 2018 relative aux transferts d'équipements entre la Ville et l'Eurométropole, vu la délibération de déclassement et de désaffectation du Conseil municipal du 15 novembre 2021, vu l'état descriptif de division en volumes n°6214, vu la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2022, vu l'avis de la Division du Domaine n° 2023-67482-01322 du 3 février 2023, vu l'avis de la Division du Domaine n°2021-67482-61205 du 14 septembre 2021, vu l'avis de la Commission patrimoine du 03 mai 2023, vu l'avis de la Division du Domaine n° 2023-67482-28233 du 04 mai 2023, vu la délibération de déclassement et de désaffectation du Conseil municipal du 26 juin 2023, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

I. Acquisitions

STRASBOURG – Robertsau : l'acquisition par la ville de Strasbourg de la parcelle CW n°32 sise en forêt de la Robertsau à Strasbourg.

L'acquisition par la ville de Strasbourg de la parcelle suivante cadastrée :

Commune de Strasbourg
Section CW numéro 32 de 40,33 ares

moyennant le prix de 30 €/l'are, soit pour une surface de 40,33 ares, le prix de 1 210 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

À cette valeur d'acquisition du foncier s'ajoute la valeur du peuplement. La présence des bois suivants a été relevée sur ladite parcelle :

- Peuplier : 25 m³ à 25 €, soit 625 €,

- Grumes bois d'œuvre érable sycomore et érable plane : 5 m³ à 150 €/ m³, soit 750 €,
- Grumes bois d'œuvre frêne : 2.5 m³ à 120 €/ m³, soit 300 €,
- BIL : environ 30 m³ à 10 €/ m³, soit 300 €,

soit un montant total d'acquisition de 3.185,00 €, hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

II. Cessions

1/ OBERHAUSBERGEN et OSTWALD : Transfert d'équipements par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole.

Les dispositions relatives à la formalisation des transferts à titre gratuit des équipements suivants, de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole, à mettre en œuvre en application des délibérations cadres du Conseil municipal de Strasbourg du 19 février 2018 et du Conseil de l'Eurométropole du 23 mars 2018 :

a) Réservoir d'eau situé chemin des Coteaux à Oberhausbergen.

La mutation par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole des parcelles suivantes, y compris des bâtiments qui y sont implantés :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains à transférer (en ares)
Oberhausbergen	4	175	im Zinkenthal	3,02
Oberhausbergen	4	176	im Zinkenthal	10,88
Oberhausbergen	4	177	im Zinkenthal	3,90
Oberhausbergen	4	178	im Zinkenthal	9,85
Oberhausbergen	4	179	im Zinkenthal	9,96
Oberhausbergen	4	185	im Zinkenthal	23,95
Oberhausbergen	16	36	am Dingsheimerweg	8,52
Oberhausbergen	16	38	am Dingsheimerweg	14,33
Oberhausbergen	16	40	am Dingsheimerweg	130,93
Oberhausbergen	16	45/37	am Dingsheimerweg	7,98
Oberhausbergen	16	46/37	am Dingsheimerweg	4,84

soit une contenance totale des terrains à transférer de 228,16 ares.

b) Station de captage d'eau située chemin du puits de captage à Oberhausbergen.

La mutation par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de la parcelle suivante, y compris des bâtiments qui y sont implantés :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains à transférer (en ares)
Oberhausbergen	6	64	Kruemmling	172,21

c) Parking de la piscine de la Hardt situé chemin des Ondines à Ostwald.

La mutation par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole des parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains à transférer (en ares)
Ostwald	10	166	Obermatt	19,04
Ostwald	10	165	Obermatt	18,60

soit une contenance totale des terrains à transférer de 37,64 ares.

2/ STRASBOURG HALLES - Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - Vente d'un volume immobilier détaché de l'immeuble sis 11 rue des Bonnes Gens

- prend acte :
 - de la non conclusion de la vente du volume immobilier V1 sis 11 rue des Bonnes gens à Strasbourg suite à la délibération du Conseil municipal de Strasbourg du 26 septembre 2022 des suites du désistement de la lauréate de la consultation et de sa renonciation à acquérir,
 - de la substitution des présentes à la délibération du 26 septembre 2022 devenue caduque en tous ses points hormis en ce qui concerne l'approbation de la division de l'immeuble en trois volumes (V1, V2 et V3) ainsi que la constitution de l'acte d'état descriptif des droits de superficie – cahier des charges et des servitudes,

- approuve :

- 1) la vente du volume immobilier V1 détaché de l'immeuble sis 11 rue des Bonnes Gens à Strasbourg (67000), cadastré section 76 parcelle numéro 128/1 de 1,36 are

au profit de la société ELBÉ HABITAT ou de toute personne morale dans laquelle Monsieur Lionel BURSTIN est associé ou gérant, directement ou indirectement moyennant le prix de 1 275 000 € (un million deux cent soixante-quinze mille euros), hors frais d'acte, travaux, et taxes diverses éventuelles à la charge de l'acquéreur,

l'offre du candidat acquéreur ayant été émise sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt bancaire, la vente pourra être précédée de la signature d'un compromis qui devra intervenir au plus tard dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification d'une ampliation de la présente délibération. Dans ce cas, un dépôt de garantie correspondant à 10 % du montant du prix de vente sera versé au moment de sa signature.

La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard dans les deux mois suivant la signature dudit avant-contrat.

En cas de non-respect de ces échéances de contractualisation, la ville de Strasbourg sera déliée -si bon lui semble- de ses obligations.

2) la vente sera assortie des conditions suivantes :

- l'acquéreur s'interdira de revendre le bien en bloc dans un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et de tout sous-acquéreur en cas de revente ultérieure du bien immobilier en bloc dans ledit délai,
- l'acquéreur s'interdira de déployer une activité de location meublée de courte durée (« meublés touristiques ») dans un délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte de vente. Le non-respect de cette obligation sera sanctionné, si bon semble au vendeur, par la résolution de la vente,
- ce droit à la résolution sera inscrit au Livre Foncier à charge du bien vendu. En conséquence de cette obligation, si l'immeuble est mis en copropriété dans le même délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte de vente, le règlement de copropriété interdira expressément l'activité de location meublée de courte durée et contiendra une clause d'habitation bourgeoise dans le principe de réserver l'immeuble en son entier à de l'habitation, voire à des professions libérales dont l'activité n'est pas susceptible de remettre en cause la destination bourgeoise des lieux,
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie particulière de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol (à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ou de l'état structurel du bâtiment,

Le vendeur ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais exclusifs sans recours contre le vendeur à cet égard.

3/ STRASBOURG – NEUHOF : vente d'un terrain sis 89 avenue du Neuhof à SPIRAL dans le cadre d'une opération de construction de logements,

La vente par la ville de Strasbourg au profit de la société SPIRAL (ou de toute personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) de la parcelle provisoirement cadastrée :

Ban de Strasbourg - NEUHOF

Lieudit avenue du Neuhof

Section IV n° (5)/44 d'une contenance cadastrale de 0,41 are, issue de la parcelle initialement cadastrée section IV n°481/44 de 14,62 ares,

moyennant le prix de vente de 7 585,00 € (sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros), taxes éventuelles en sus et frais d'acte et émoluments du notaire à la charge exclusive de l'acquéreur, conforme à l'estimation de la Division du Domaine dans son avis rendu le 4 mai 2023.

Cette vente sera assortie des conditions suivantes :

- clause stipulant que l'acte de vente devra être signé dans un délai maximum de 18 mois à compter de la délibération ou de la signature d'un éventuel avant-contrat, à défaut une astreinte de 50 € par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur. Une dérogation pourra néanmoins être accordée sur demande écrite préalable de l'acquéreur,
- clause stipulant une restriction au droit de disposer consistant en une interdiction de revendre les parcelles à l'état libre et nu uniquement (à l'exclusion des lots de copropriété notamment) sans accord préalable de la ville de Strasbourg pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente. Ladite restriction sera publiée au Livre Foncier. Celle-ci pourra être levée avant l'échéance du délai de cinq ans sus-visé à compter de la délivrance par l'acquéreur au vendeur du certificat de non-opposition,
- décide :
 - l'imputation de la recette de 1 275 000 € tirée de la vente du volume immobilier sis 11 rue des Bonnes gens sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, fonction 820, nature 775, service AD03B,
 - l'imputation de la recette de 7 585,00 € sur la ligne budgétaire fonction 820, programme 775, service AD03B,
 - l'imputation de la dépense de 3 185,00 € sur la ligne budgétaire fonction 823, nature 2111, programme 119, service EN03,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à :
 - signer tous les actes, ce comprenant l'ensemble des actes de transfert de propriété et de vente, et les documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
 - signer l'acte d'état descriptif des droits de superficie – cahier des charges et des servitudes issu de la division en volumes opérée sur le bien sis 11 rue des Bonnes gens,
 - signer, le cas échéant, la promesse de vente et percevoir le montant du dépôt de garantie s'agissant de la cession du volume immobilier sis 11 rue des Bonnes gens à Strasbourg,
 - signer, le cas échéant, la promesse de vente et percevoir le montant du dépôt de garantie éventuel s'agissant de la cession 89 avenue du Neuhof à Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

AFFAIRES GÉNÉRALES

19 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la répartition des charges de personnel à 58,88 % pour le groupe Ville (ville de Strasbourg, Caisse des écoles, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin, Orchestre philharmonique) et à 41,12 % pour le groupe Eurométropole (budget principal

de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2022, dont le détail est expliqué dans le rapport,

- donne mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2023,
- approuve le remboursement de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole pour les travaux de rénovation du centre administratif à hauteur de 50% du TTC corrigé du FCTVA,
- donne mandat à la commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Créances irrécouvrables.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les admissions en non-valeur pour une somme de 176 476,62 € imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,
 - les créances éteintes, à hauteur de 90 841,22 € imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Présentation des comptes 2022 et du budget 2023 du Crédit municipal - Communication.

Le Conseil, vu la loi du 15 juin 1992 sur les caisses de crédit municipal, vu les comptes 2022 et le budget primitif 2023 du Crédit municipal, sur proposition de la Commission plénière :

- prend acte de la présentation des comptes 2022 et du budget primitif 2023 du Crédit municipal de Strasbourg.

Communiqué

22 Modification de la convention financière entre la ville de Strasbourg et le Crédit municipal relative à l'augmentation du montant de l'avance budgétaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- les termes de la convention relative à l'avance budgétaire sans intérêt consentie par la ville de Strasbourg au Crédit municipal de Strasbourg,
- la prorogation par tacite reconduction annuelle de la convention susmentionnée pour les cinq années à venir,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

23 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 6 voix
(détails en annexe)

24 Politique de déplacements : règles encadrant les déplacements professionnels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- annule les précédentes délibérations et règlement d'attribution des frais de déplacement à compter du 1^{er} juillet 2023,
- approuve le nouveau règlement intérieur qui encadre le remboursement des frais de déplacement applicable à compter du 1^{er} juillet 2023,
- autorise le remboursement maximal dans la limite des seuils réglementaires pour une nuitée, petit déjeuner inclus,
- fixe le montant du forfait de droit commun au maximum du forfait national, à savoir en l'état actuel du droit, à :

Lieu	Taux forfaitaire Montant de droit commun	Restauration
Paris	110€	17,50€
Grand Paris	90€	17,50€
Communes ? 200 Khab	90€	17,50€
Autres communes	70€	17,50€

- fixe pour une durée limitée à l'exercice budgétaire 2023, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux

des indemnités de mission et de stage, pour les agent·es, les élu·es, les intervenant·es extérieur·es, établies jusqu'à concurrence de 180 € la nuitée, petit déjeuner inclus, conformément au tableau suivant :

Lieu	Taux forfaitaire Montant de droit commun	Plafond maximum Fixé pour l'année 2023
Paris	110€	180€
Grand Paris	90€	180€
Communes ? 200 Khab	90€	180€
Autres communes	70€	180€

Le régime dérogatoire ne s'applique pas à l'indemnité journalière prévue pour les déplacements à l'étranger.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 04 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 00 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} et le 31 mars 2023.

Communiqué

26 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. Autorisation de signature de marchés publics

- autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
23VDS0056	Travaux de mise en sécurité de la HEAR, 1 rue de l'Académie à Strasbourg. Lot 03 ELECTRICITE	1 an et 21 semaines, dont l'année de garantie de parfait achèvement	SCHORO	258 000	04/05/2023
23VDS0034	Archipel 2 - Viabilité primaire	60 mois	EJL/S2EI	2 240 138,20	25/05/2023

2. Avenants

- approuve la passation des avenants,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
 - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
LK - Voyages Lucien KUNEGEL	marché 2022/635 portant sur le transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport d'Entzheim	10 642,27 € HT, soit 11 706,5 € TTC.	AD06 / 6257048

	(France) ou depuis et vers la gare centrale de Strasbourg (France)		
CBA	Marché n°2021/640 ayant pour objet les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du Théâtre Jeune Public Petite Scène situé 1 rue du Pont St-Martin à Strasbourg	21 871,92 € HT soit 26 246,30 € TTC.	020/2313/1145/CP71 2023/AP0204
SELTZ	Marché 2021/1191 relatif à l'installation de chantier - Gros Œuvre - Démolition - Charpente bois pour l'aménagement d'une Maison de Sport Santé (MSS) dans l'Aile Médicale des Bains Municipaux – 10 Boulevard de la Victoire à Strasbourg.	97 863,03 € HT soit 117 435,64 € TTC.	420 / 2318/1245/CP22
Association la Centrale des Autos taxis de l'Eurométropole de Strasbourg / TAXI13	marché 2022/148 et 2022/149, lot 2 et 3, portant sur les Prestations de transferts par voiture des Parlementaires Européens et de délégations Territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, en Allemagne et à l'étranger	13 592.68 €HT soit 15 505.19 € TTC au titre du lot 2 Et 29 389.17 €HT soit 36 736,46€TTC au titre du lot 3	AD06/6234

- la conclusion des conventions transactionnelles entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises

renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de parlementaires et fonctionnaires européens par minibus et autocar depuis et vers la gare centrale de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la prise en charge des transferts des parlementaires et agents du Parlement européen par minibus ou autocar depuis ou vers la gare centrale de Strasbourg, à l'arrivée et au départ des Thalys affrétés par le Parlement européen,
 - sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour les prestations de transfert des parlementaires et fonctionnaires européens par minibus et autocar pour un montant minimum annuel de 3 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 112 000 € H.T,
- décide d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
 - à signer les marchés publics en résultant,
 - à exécuter les marchés publics sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Groupements de commandes pour la conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes ou de marchés subséquents pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Espaces Publics et Naturels et la Direction des Mobilités :

Ville de Strasbourg

Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Fourniture, pose et entretien d'une signalétique patrimoniale	10 000	100 000
Fourniture et pose d'horloges astronomiques connectés d'éclairage public	Sans minimum	400 000
Fourniture pose et dépose illuminations de Noël	150 000	1 000 000
Réalisation d'études de faisabilité sur les opérations d'aménagements d'espaces publics		
Lot 1 : Sur le territoire de Strasbourg	5 000	175 000
NB : Le lot 2 est de compétence exclusive de l'Eurométropole		

Groupement de commandes sous coordination Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Réalisation de missions de maîtrise d'œuvre voirie		
Lot 1 : Projet de réaménagement partiel sur le territoire de Strasbourg	10 000	150 000
Lot 2 : Projet de réaménagement global sur le territoire de Strasbourg	10 000	150 000
NB : Les lots 3 et 4 sont de compétence exclusive de l'Eurométropole		
AMO pour le suivi des études et des travaux réalisés sur les ouvrages d'art	5 000	100 000
Travaux de réaménagement dans le cadre du contournement modes actifs de l'Ellipse insulaire - Travaux de voirie	Sans minimum	20 000
Réalisation d'études de faisabilité sur les opérations d'aménagements d'espaces publics		
Lot 1: Sur le territoire de Strasbourg	Sans minimum	100 000
NB : Le lot 2 est de compétence exclusive de l'Eurométropole		

Maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art	1 500	300 000
Inspections subaquatiques des ouvrages d'art	5 000	250 000
Entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau urbain et périurbain	5 000	1 000 000
Fourniture et pose de range vélos	10 000	200 000
Confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art		
Lot 1 : Garde-corps type S8 et similaires	5 000	500 000
Lot 2 : Garde-corps type ponts et quais et assimilés	5 000	500 000
Lot 3 : Garde-corps type chêne à ossatures métalliques	5 000	500 000
Lot 4 : Fourniture et pose de remplissage de garde-corps	5 000	500 000
Entretien de voirie des rues et places		
Lot 1 : Secteur Centre	300 000	500 000
Lot 2 : Secteur Faubourgs Nord	300 000	500 000
Lot 3 : Secteur Faubourgs Sud	300 000	500 000
NB : Les lots 4 et 5 sont de compétence exclusive de l'Eurométropole		
Études multimodales de déplacements, de stationnement et d'aménagement		
Lot 1 : échelle de la commune/quartier/axe	Sans minimum	50 000
NB : Les lots 2 à 6 sont de compétence exclusive de l'Eurométropole de Strasbourg		

Groupement de commandes sous coordination Ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Fournitures de produits horticoles		
Lot 1: tuteurs, traverses et ganivelles	8 000	50 000
Lot 2 : semences	19 000	105 000
Lot 3 : mulch	5 000	40 000
Lot 4: produits horticoles	18 000	140 000

Lot 5: terreau	11 000	50 000
Maintenance des lampadaires d'éclairage public et d'illuminations permanentes	100 000	300 000
Réparation des installations d'éclairage public et des illuminations endommagées par sinistres ou travaux	20 000	200 000

Groupement de commandes permanent sous coordination Ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Contrôle de résistance et stabilité des supports éclairage public		
Lot 1 : contrôle de résistance et de stabilité des mâts d'éclairage public	Sans minimum	300 000
Lot 2 : contrôle de résistance et de stabilité des consoles façades et suspensions	Sans minimum	150 000
Fourniture des luminaires d'éclairage public		
Lot 1 : Mobilier de style	Sans minimum	100 000
Lot 2 : Luminaires LED décoratifs de forme ovale	Sans minimum	500 000
Lot 3 : Luminaires LED décoratifs de forme circulaire	Sans minimum	500 000
Lot 4 : Luminaires LED décoratifs de forme rectangulaire	Sans minimum	500 000
Lot 5 : Luminaires LED fonctionnels économiques	Sans minimum	500 000
Lot 6 : Luminaires LED fonctionnels forte puissance	Sans minimum	500 000
Lot 7 : Projecteurs d'éclairage	Sans minimum	100 000

public LED pour mâts aiguille		
----------------------------------	--	--

- décide :
 - d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
 - de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour les marchés de :
 1. réalisation de missions de maîtrise d'œuvre voirie,
 2. AMO pour le suivi des études et des travaux réalisés sur les ouvrages d'art,
 3. travaux de réaménagement dans le cadre du contournement modes actifs de l'Ellipse insulaire - Travaux de voirie,
 4. réalisation d'études de faisabilité sur les opérations d'aménagements d'espaces publics,
 5. maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art,
 6. inspections subaquatiques des ouvrages d'art,
 7. entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau urbain et périurbain
 8. fourniture et pose de range vélos,
 9. confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art,
 10. entretien de voirie des rues et places,
 11. études multimodales de déplacements, de stationnement et d'aménagement,
 12. fournitures de produits horticoles,
 13. maintenance des lampadaires d'éclairage public et d'illuminations permanentes,
 14. réparation des installations d'éclairage public et des illuminations endommagées par sinistres ou travaux,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
 - à signer les conventions constitutives de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes ou avec marchés subséquents en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance et de la radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre du CISPD-R, l'attribution des subventions suivantes :

Associations et actions	2022	2023
-------------------------	------	------

Actions relevant d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025		
SOS France Victimes 67	36 350 €	36 350 €
« Accès au droit et aide aux victimes »	30 000 €	30 000 €
« Sensibilisation des adultes et des jeunes à leurs droits et obligations : éducation à la citoyenneté, réappropriation des espaces tiers et tranquillité publique »	6 350 €	6 350 €
VIADUQ 67 France Victimes	80 535 €	80 535 €
« Accès au Droit et Accès aux droits »	17 395 €	17 395 €
« Aide aux victimes »	38 550 €	38 550 €
« Permanences et astreintes au Point d'Accueil Victimes (PAV) à l'hôtel de police »	24 590 €	24 590 €
Actions ne relevant pas d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens		
CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse « La Police à l'écoute des jeunes »	36 000 €	36 000 €
ITHAQUE « Dispositif TAPAJ »	22 000 €	22 000 €
Total des subventions proposées	174 885 €	174 885 €

- décide d'imputer la dépense correspondante, soit 174 885 € sur l'activité AT02A, nature 65748, programme 8064, – fonction 10, dont le montant disponible est de 195 800 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

31 Demande d'autorisation de rénovation et d'extension de la chambre funéraire Saint-Gall.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable au projet de démolition partielle, d'extension et de réhabilitation de la chambre funéraire Saint-Gall située au 3 avenue du Cimetière 67200 Strasbourg du groupe SAFE, ayant son siège 2 rue Kellermann 67450 Mundolsheim, pour une surface plancher prévue de 408 m².

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

32 Attribution de subventions de la ville de Strasbourg aux associations et établissements culturels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions d'investissement :		
N°1	Paroisse protestante de la Robertsau	7 685 €
N°2	Paroisse protestante de la Cité de l'III	2 609 €
N°3	Paroisse protestante Saint-Matthieu	2 213 €
N°4	Paroisse catholique Saint-Maurice	577 €
N°5	Paroisse catholique Saint-Louis de la Robertsau	1 169 €
N°6	Paroisse catholique Saint-Antoine	3 408 €
N°7	Association Couvent des dominicains	28 547 €
Subventions de fonctionnement :		
N°8	Coordination des Associations Musulmanes de Strasbourg (CAMS)	2 500 €
N°9	Paroisse Catholique Saint-Jean-de-Bosco	2 000 €
N°10	Association Imam Hussain AS	5 000 €
N°11	Association Mosquée de Koenigshoffen	4 000 €
N°12	Association Théodore – Rendez-vous avec les religions	1 500 €
N°13	Centre culturel des Alévis de Strasbourg	9 500 €
N°14	Conseil national de l'Aumônerie Musulmane Hospitalière École nationale de l'aumônerie hospitalière	10 000 €

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 46 208 € (subventions n°1 à 7) sur le budget 2023 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 024, nature 20422 programme 7007 pour un montant de 46 208 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 654 500 €,
 - l'imputation de la dépense de 34 500 € (subventions n°8 à 14) sur le budget 2023 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 pour un montant de 34 500 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 129 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

CULTURE ET SPORT

33 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Festival International des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg (MUSICA).

Le Conseil, vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L243-6, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir débattu :

- prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Festival international des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg (MUSICA) pour les exercices 2016-2021.

Communiqué

34 Strasbourg, Capitale mondiale du livre 2024 : conventions de mécénat et de subvention.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre de Strasbourg, Capitale mondiale du livre 2024 :
 - la signature de la convention pluriannuelle de mécénat avec le Crédit Mutuel,
 - la signature de deux conventions annuelles de subvention (2023 et 2024) avec la Banque des Territoires (convention 2023, qui servira de modèle pour la convention 2024),

Le soutien financier alloué par le Crédit Mutuel sera versé selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2023,
- 500 000 € en 2024,
- 200 000 € en 2025,

Le soutien financier alloué par la Banque des Territoires sera versé après signature de chaque convention annuelle selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2023,
- 50 000 € en 2024.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou convention relatif à ces actions de financement.

Mme Sophie DUPRESSOIR précise qu'elle ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

35 Marché de prestation de numérisation de documents du patrimoine des médiathèques pour le compte de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - sous réserve de disponibilité des crédits, le lancement d'un appel d'offres à l'issue duquel sera conclu un accord cadre à bons de commande d'une durée de quatre ans fermes, pour la prestation de numérisation de documents du patrimoine,
 - un maximum de commandes à hauteur de 600 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre,
- décide l'imputation de la dépense relative à l'accord-cadre de prestation de numérisation du fonds patrimonial sur le programme 1290 AP024,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
 - à signer et à notifier l'accord-cadre, les avenants éventuels nécessaires à son exécution,
 - et à exécuter l'accord-cadre en résultant pour la ville de Strasbourg, ainsi que les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Strasbourg, l'Etat (DRAC Grand Est) et l'association du Chœur philharmonique de Strasbourg pour la période 2023-2025.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2025 entre l'Etat (DRAC Grand Est), la ville de Strasbourg et l'association du Chœur philharmonique de Strasbourg, dont le projet est annexé à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

INVESTISSEMENT

La Choucrouterie	9 300 €
------------------	---------

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 9 300 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2023.

FONCTIONNEMENT

Pétrole Editions	10 000 €
Parlement de Musique	5 000 €
Linéa	15 000 €
Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine	2 500 €
Rencontres Cinématographique d'Alsace	3 000 €
Musée Vodou	14 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 49 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2023.

Association Stolpersteine 67	5 000 €
Association Stolpersteine 67	6 900 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 11 900 € à imputer sur les crédits ouverts sous AT03A – fonction 25 – nature 6574 – programme 8036 du budget 2023.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

MM. Guillaume LIBSIG et Hervé POLESI précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

38 Attribution de subventions d'investissement aux écoles de musique associatives de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 14 900 € pour les aides à l'investissement pour l'achat ou réparation d'instruments de musique :

ÉCOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	2 000 €
LE PÉLICAN MUSICIEN	2 000 €
CSC DE KOENIGSHOFFEN	1 800 €
CSC DU NEUHOF	7 500 €
CSC DU NEUDORF	600 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DU NEUHOF	1 000 €

STOCKFELD	
	Total 14 900 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Ville de Strasbourg sous l'activité CU01 – nature 7062 au titre de l'exercice 2023, dont le disponible avant le présent Conseil est de 7 700 € et sous l'activité HP06B – prog 7066, nature 20421, dont le disponible avant le présent Conseil est de 7 200 € soit au total 14 900 €,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

39 Attribution de subventions en faveur des pratiques artistiques en amateur et des projets en direction du développement des publics.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :
 - sur l'exercice 2023 à hauteur de 59 000 € au titre de l'aide aux pratiques artistiques en amateur :

Structure	Montant octroyé
SALSA GUARACHANDO STRASBOURG	3 000 €
CACTUS	5 000 €
RUE MEDITERRANEE	3 000 €
CHORALE WHY NOTE	1 000 €
SING'LEES	2 000 €
COLLECTIF PALAIS DES FÊTES	31 000 €
SPEAKER	5 000 €
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE STRASBOURG	5 000 €
FIAT A BEC	3 000 €
LA GRENZE	1 000 €
TOTAL	59 000 €

- sur l'exercice 2023 à hauteur de 11 000 € au titre de l'aide aux projets de développements des publics :

Structure	Montant octroyé
-----------	-----------------

COMPAGNIE TOC TOC	5 000 €
LES PYGMALIONS	2 000 €
TÔT OU T'ART	4 000 €
TOTAL	11 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 70 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 214 857 €.

- sur l'exercice 2023 à hauteur de 47 260 € au titre de l'aide aux projets de développements des publics :

Structure	Montant octroyé
Manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg – Maîtrise de l'ONR	47 260 €

La proposition ci-dessus représente une somme totale de 47 260 € à imputer :

- à hauteur de 23 630 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 214 857 €,
- à hauteur de 23 630 € sur les crédits ouverts sous DE02C – nature 65748 – programme 8028 du budget 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 253 260 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

40 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Dodekazz	15 000 €
Association Ferme éducative de la Ganzau	1 000 €
Association Pelpass et Compagnie	30 000 €
Association Radio Ylla	1 500 €
Association Sturm Production	12 000 €
Association Maison des Associations de Strasbourg	79 120 €

- subventions pour projets, soit 59 500 € : "fonction : 311, nature : 65748, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est

- de 141 476 €.
- subvention de fonctionnement de 79 120 € au profit de la Maison des associations de Strasbourg : « fonction 311 nature 65748, programme 8129 activité PC02G » dont le disponible avant le présent Conseil est de 246 850 €.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

41 Communication concernant l'enrichissement des collections des musées de la Ville.

Une politique dynamique d'enrichissement des collections est essentielle à la vie et au rayonnement des Musées. Elle permet de rendre les présentations permanentes et les collections existantes plus intelligibles pour les publics. Cette mission est également un moyen de stimuler le réseau muséal en contribuant de manière pertinente et significative au dialogue entre chaque institution.

Les actions d'enrichissement des collections menées pour l'année 2022 par l'ensemble des musées représentent un montant total de 89 450 € (dons et achats).

La liste de l'ensemble de ces œuvres répertoriée dans le tableau récapitulatif est portée à la connaissance des membres du Conseil.

Communiqué

42 Demande de financement auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour une exposition majeure des musées de la Ville.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 260 000 € TTC pour l'organisation, par les musées de la ville de Strasbourg, d'une exposition majeure « Aux Temps du sida, Œuvres, récits et entrelacs » dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève à 450 000 € TTC,
- décide l'inscription au budget 2023 du Service des musées - AU12D nature 74751 d'une recette de 260 0000 € TTC.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

43 Mécénat pour la mise en peinture des terrains de basket de la Citadelle.

Le Conseil, vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2023 posant le cadre de mise en place du mécénat au bénéfice de la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission

plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'offre de concours de 50 000 € proposé par M. Frank Ntilikina, joueur de basket-ball strasbourgeois évoluant actuellement en NBA, pour sa participation à ce projet de zone de culture urbaine,
 - la réalisation de la peinture du sol des terrains de basket et d'une peinture représentant la signature de Frank Ntilikina au coin d'un des terrains de basket,
 - la convention de mécénat avec Frank Ntilikina,
- décide l'imputation de la dépense correspondante à la phase peinture sur la ligne budgétaire 01 – 10251 – 9160 – SJ00 proposée au PPI,
- autorise la Maire ou son/sa représentant-e à :
 - signer tous les documents nécessaires pour l'offre de concours de 50 000 € de Frank Ntilikina,
 - signer la convention de mécénat.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix
(détails en annexe)

44 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 419 132 € réparti comme suit :
 - **15 700 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations sportives suivantes :**

AS Pierrots Vauban Soutien à l'organisation, du 28 avril au 1 ^{er} mai 2023, du tournoi annuel du club	500 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation de la 10 ^e édition du tournoi international des jeunes du Pays Rhénan les 7 et 8 avril 2023 au stade de la Rotonde.	2 000 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball - soutien à l'organisation de la 21 ^e édition du Tournoi des Jeunes Brasseurs les 24 et 25 juin 2023: 500 € - Soutien à l'organisation de la 2 ^e édition de l'Eurocup les 26 et 27 août 2023 : 500 €	1 000 €
Festibad Soutien à l'organisation de la 20 ^e édition du tournoi international Festibad LGBT les 10 et 11 juin 2023 à Strasbourg	500 €
Joie et Santé Koenigshoffen Soutien à l'organisation de l'édition 2023 du challenge Michel Schwing,	1 000 €

tournoi de football U11, U 13 et féminines	
Ligue Grand Est du Sport Universitaire - soutien à l'organisation du championnat de France universitaire de gymnastique rythmique le 23 mars 2023 : 800 € - soutien à l'organisation du championnat de France universitaire d'escrime les 16 et 17 mars 2023 : 1 000 €	1 800 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme Soutien à l'organisation du meeting d'athlétisme de Strasbourg le 16 juin 2023 au stade d'athlétisme de Hautepierre	6 000 €
Strasbourg GRS Soutien à l'organisation, le 15 avril 2023 au gymnase de la Rotonde, du championnat Grand Est de gymnastique rythmique	1 000 €
Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin Soutien à l'organisation d'activités aquatiques au plan d'eau du Baggersee durant l'été 2023	1 900 €

- **23 565 € sur le compte 325/20421/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :**

Activités Sportives Culturelles et de Plein Air Soutien au renouvellement du parc de bateaux de l'association par l'acquisition de nouveaux canoë-kayaks, matériel de sécurité et pagaies	13 000 €
Joie et Santé Koenigshoffen Soutien à l'acquisition de mobilier et électroménager dans le cadre de la rénovation des locaux de l'association (salle de formation, club house et cuisine)	3 000 €
La Sportive Neuhof Soutien à l'acquisition de matériel sportif dans le cadre de la rénovation de la salle de gymnastique	7 565 €

- **2 129 € sur le compte 40/20422/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :**

Rowing Club de Strasbourg Soutien aux travaux d'installation de Leds et d'un système de récupération de l'eau pluviale	2 129 €
--	----------------

- **2 750 € sur le compte 326/65748/8069/SJ03B à l'association sportive suivante :**

AS Electricité de Strasbourg Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux au Basket Center de Strasbourg	2 750 €
---	----------------

- **50 000 € sur le compte 326/65748/8055/SJ03B à l'association sportive suivante :**

Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin Soutien exceptionnel au fonctionnement du Basket Center de Strasbourg	50 000 €
---	-----------------

- **199 988 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C aux associations sportives suivantes :**

Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA) (canoë-kayak : 2 637 € (escalade : 7 912 €)	10 549 €
Association Sportive Strasbourg (athlétisme)	2 637 €
ASPTT Strasbourg (athlétisme : 9 670 €) (paratriathlon: 4 395 €) (haltérophilie :6 153 €) (sport adapté : 2637 €)	22 855 €
Aviron Strasbourg 1881 (aviron)	5 274 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation artistique)	66 813 €
Bischheim Strasbourg Skating (roller)	4 395 €
Centre École de Parachutisme d'Alsace (parachutisme)	2 197 €
Club Orientation Strasbourg Europe (course d'orientation)	1 758 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	10 549 €
Fitboxing (savate)	2 197 €
Ill Tennis Club (tennis)	2 637 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport (tir : 2 637 €) (tennis de table : 2 637 €)	5 274 €
Skieurs de Strasbourg (ski alpin)	4 395 €
Stadium Olympique Strasbourg (karaté)	1 318 €
Strasbourg Eaux Vives (canoë-kayak)	17 582 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique)	2 637 €

Strasbourg Université Club (escrime : 21 978 €) (judo : 2 637 €)	24 615 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS (plongeon)	3 516 €
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	5 274 €
Two Wheels (BMX freestyle)	3 516 €

- **125 000 € sur le compte 415/6574/6068/SJ03B à l'association suivante :**

Office des Sports de Strasbourg Versement de la subvention de fonctionnement 2023 pour la réalisation d'actions prévues dans la convention d'objectifs 2022/2026	125 000 €
---	------------------

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes suivants :
 - 326/65748/8057/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 27 500 €,
 - 325/20421/7024/SJ00 du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 24 308 €,
 - 325/20422/7024/SJ00 du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 76 133 €,
 - 326/65748/8068/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 125 000 €,
 - 326/65748/8069/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 60 000 €,
 - 326/65748/8055/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 50 000 €,
 - 326/65748/8061/SJ03C du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 330 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

M. Jean-Philippe MAURER précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

45 Déficit constaté au sein de la régie de recettes "sport santé" de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Sylvie SCHWALLER, régisseur de la régie de recettes « SPORT SANTE » à la date des faits, portant sur le

montant total du déficit, soit la somme de 1 025 € (mille vingt-cinq euros),

- décide de prendre en charge cette somme sur le budget de la ville de Strasbourg sur la ligne 326- 62577 – SJ03L,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

46 Stratégie alimentaire territoriale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la stratégie alimentaire co-construite suite à la mobilisation territoriale,
 - la poursuite de l'engagement de la ville de Strasbourg dans l'animation de la stratégie.

Adopté à l'unanimité

47 Soutien à l'appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" : accord de consortium avec l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation Alsace. Désignation d'un représentant de la ville de Strasbourg au Comité de pilotage du consortium.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la participation de la ville de Strasbourg à la démarche de sécurité sociale de l'alimentation, selon les modalités exposées ci-avant,
 - le projet d'accord de consortium avec les partenaires de « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation Alsace », tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer tous documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
 - à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération,
- désigne M. Antoine NEUMANN pour représenter la ville de Strasbourg au comité de pilotage du consortium.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

48 Soutien aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'emploi.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2023 :

Nom de l'association	Montant
ABCDE	9 000 €
EMMAUS MUNDO	25 000 €
JEEP	3 000 €
CRESS	60 000 €
VRAC	26 500 €
CCA	20 000 €
COLECOSOL	17 000 €
TOTAL	160 500 €

- d'imputer les sommes :
 - 9 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 - DU05D programme 8128,
 - 148 500 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 - DU05D programme 8024,
 - 3 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 - DU05D programme 8126,
- de verser les subventions à Emmaüs Mundo, la CRESS, Vrac, la CCA et Colecosol selon les modalités suivantes : 60 % à la signature et 40 % après la production du rapport d'activités de l'année précédente,
- approuve :
 - l'adhésion de la Ville à Commerce équitable France,
 - le paiement d'une cotisation d'un montant annuel prévisionnel de 350 €,

Nom de l'association	Montant
Commerce équitable France 2022- 2023	700 €

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté à l'unanimité en début de séance

49 Attribution de subventions pour les animations des Vitrines de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'attribution aux Vitrines de Strasbourg, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 25 000 € pour le financement de l'opération « Le centre-ville de Strasbourg fête l'été »,
 - l'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire programme animations commerçants « Fêtes de l'été des Vitrines » sur la ligne DU02F – 8085 – 6574 dont le solde disponible avant le Conseil est de 25 000 €,
 - l'attribution aux Vitrines de Strasbourg d'une subvention de 16 400 € pour accompagner le financement de la Fête de Pâques et de la Fête des vendanges 2023,
 - l'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire programme animations commerçants : ligne 90-6574-8085-DU02F dont le solde disponible avant le Conseil est de 67 600 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à conclure les conventions financières y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

50 Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) KOOMA : apport en capital de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la participation de la ville de Strasbourg au capital de la SCIC Manufacture L.a.b. en 2023 et le versement de la somme de 20 000 €,
- décide d'imputer la somme de 20 000 € sur le programme DU01 9143, nature 261-01, sous condition du vote de cette proposition au budget supplémentaire 2023,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires ainsi que les bons de souscription.

Adopté à l'unanimité en début de séance

51 Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2021-2023" : attribution de subventions au titre des fonds de soutien et du dispositif "Agora Strasbourg capitale européenne".

Le Conseil, vu les articles L1611-4, L2121-29, L2311-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), vu les articles 9-1 et suivantes de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, vu l'article 43 de la Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (dite MAPTAM), vu l'avis favorable du comité politique du Contrat triennal 'Strasbourg capitale européenne 2021-2023', sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'attribution et le versement d'une subvention de projet de :
 - 20 000 € à l'association EURADIO pour la mise en œuvre de son plan d'action 2023,
 - 10 000 € à l'association STRAS'DIPLOMACY pour la mise en œuvre du projet « Simulation du Conseil de l'Europe »,
 - 5 000 € à l'association européenne pour la démocratie locale - ALDA pour la mise en œuvre du projet « La démocratie locale pour répondre aux défis globaux — une alliance entre collectivités locales et société civile au cœur de l'Europe des droits : Strasbourg (actions A1 et A2) »,
 - 5 000 € à l'association MOUVEMENT EUROPEEN FRANCE pour la mise en œuvre du projet « université automne 2023 ».
 - 25 000 € à la FONDATION ŒUVRE NOTRE-DAME pour la mise en œuvre du projet colloque des architectes de cathédrale d'Europe à Strasbourg,
 - 70 000 € à l'association RELATIO pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg, capitale européenne des littératures »,
 - 15 000 € à la CONFEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU LIVRE pour la mise en œuvre du projet « Le Festival des librairies indépendantes »,
 - 15 000 € à ARTE pour la mise en œuvre du projet « le jeu vidéo européen indépendant à Strasbourg »,
 - 101 000 € à EDITIONS 2024 pour la mise en œuvre du projet « le catalogue d'expositions des éditions 2024 : un projet pour rayonner en France et dans le monde »,
 - 25 000 € à l'association LE MAILLON pour la mise en œuvre du projet « Premières », jeune mise en scène européenne.
 - l'attribution et le versement d'une subvention d'investissement de :
 - 215 000 € à l'UNIVERSITE DE STRASBOURG – JARDIN DES SCIENCES pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg, capitale européenne de culture scientifique : un musée zoologique rénové »,
 - 3 000 € à ARTE pour la mise en œuvre du projet « le jeu vidéo européen indépendant à Strasbourg »,
 - 19 000 € à EDITIONS 2024 pour la mise en œuvre du projet « le catalogue d'expositions des éditions 2024 : un projet pour rayonner en France et dans le monde »,
 - 38 000 € à SAS RED REVOLVER pour la mise en œuvre du projet « Mallorca »,
 - 195 000 € à SAS FILMS GRAND HUIT pour la mise en œuvre du projet « coproduction franco-allemande d'un long métrage intitulé Les Fantômes »,
 - 122 000 € à INCOGNITA TELEVISION pour la mise en œuvre du projet « production audiovisuelle des deux prochains épisodes de la série Cesar Wagner »,
 - 140 000 € à TROISIEME ŒIL STORY pour la mise en œuvre du projet « saison 3 de Face à Face »,
 - 40 000 € à SAS SEPPIA pour la mise en œuvre du projet « Justice climatique »,
 - 17 500 € à CONTROLZ pour la mise en œuvre du projet « documentaire Bye Bye Waterloo »,
 - 30 000 € à LE BUREAU DES IMAGES pour la mise en œuvre du projet « Noozy : fenêtre de Strasbourg sur le cinéma européen »,

- les conventions financières y afférentes (dont le projet est annexé à la présente délibération) définissant les conditions et modalités de versement des subventions susvisées,
- décide :
 - l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8124, activité AD06B, dont le disponible est de 179 246 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :
 - 20 000 € à l'association EURADIO pour la mise en œuvre de son plan d'action 2023, selon la ventilation suivante: 75 %, soit présentement 15 000 €, au titre de l'exercice 2023 (acompte), 25 % soit présentement 5 000 €, au titre de l'exercice 2024 (solde), sous réserve d'adoption du budget primitif 2024,
 - 10 000 € à l'association STRAS'DIPLOMACY pour la mise en œuvre de son projet « simulation du Conseil de l'Europe », selon la ventilation suivante: 75 %, soit présentement 7 500 €, au titre de l'exercice 2023 (acompte), 25 % soit présentement 2 500 €, au titre de l'exercice 2023 (solde),
 - l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8130, activité AD06B, dont le disponible est de 66 576 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :
 - 5 000 € à l'association européenne pour la démocratie locale - ALDA pour la mise en œuvre du projet « La démocratie locale pour répondre aux défis globaux — une alliance entre collectivités locales et société civile au cœur de l'Europe des droits : Strasbourg (actions A1 et A2) », selon la ventilation suivante: 75 %, soit présentement 3 750 € (acompte), et 25 %, soit présentement 1 250 € (solde), au titre de l'exercice 2024, sous réserve d'adoption du budget primitif 2024,
 - 5 000 € à l'association MOUVEMENT EUROPEEN FRANCE pour la mise en œuvre du projet « université automne 2023 » selon la ventilation suivante: 75 %, soit présentement 3 750 € (acompte), et 25 %, soit présentement 1 250 € (solde), au titre de l'exercice 2024, sous réserve d'adoption du budget primitif 2024,
 - l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Culture sous la ligne budgétaire fonction 33, nature 6574, programme 8123, activité AU10C, dont le disponible est de 800 000 € selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :
 - 25 000 € à la FONDATION Œuvre Notre-Dame pour la mise en œuvre du projet colloque des architectes de cathédrale d'Europe à Strasbourg,
 - 70 000 € à l'association RELATIO pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg, capitale européenne des littératures »,
 - 15 000 € à la CONFEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU LIVRE— Région Grand Est pour la mise en œuvre du projet « Le Festival des librairies indépendantes »,
 - 15 000 € à ARTE pour la mise en œuvre du projet « le jeu vidéo européen indépendant à Strasbourg »,
 - 101 000 € à EDITIONS 2024 pour la mise en œuvre du projet « le catalogue d'expositions des éditions 2024 : un projet pour rayonner en France et dans le monde »,
 - 25 000 € à l'association LE MAILLON pour la mise en œuvre du projet

« Premières », jeune mise en scène européenne,

- l'imputation, pour la subvention accordée à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, de la recette de 25 000 € sur la ligne HP05A 74741 du budget de la Fondation de l'œuvre Notre-Dame :
 - 25 000 € à la FONDATION l'Œuvre Notre-Dame pour la mise en œuvre du projet colloque des architectes de cathédrale d'Europe à Strasbourg.
- l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Culture sous la ligne budgétaire fonction 33, nature 20421, programme 7064, activité AU10, dont le disponible est de 1 200 000 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :
 - 215 000 € à l'UNIVERSITE DE STRASBOURG – JARDIN DES SCIENCES pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg, capitale européenne de culture scientifique : un musée zoologique rénové »,
 - 3 000 € à ARTE pour la mise en œuvre du projet « le jeu vidéo européen indépendant à Strasbourg »,
 - 19 000 € à EDITIONS 2024 pour la mise en œuvre du projet « le catalogue d'expositions des éditions 2024 : un projet pour rayonner en France et dans le monde »,
 - 38 000 € à SAS RED REVOLVER pour la mise en œuvre du projet « Mallorca »,
 - 195 000 € à SAS FILMS GRAND HUIT pour la mise en œuvre du projet « coproduction franco-allemande d'un long métrage intitulé Les Fantômes »,
 - 122 000 € à INCOGNITA TELEVISION pour la mise en œuvre du projet « production audiovisuelle des deux prochains épisodes de la série César Wagner »,
 - 140 000 € à TROISIEME ŒIL STORY pour la mise en œuvre du projet « saison 3 de Face à Face »,
 - 40 000 € à SAS SEPPIA pour la mise en œuvre du projet « Justice climatique »,
 - 17 500 € à CONTROLZ pour la mise en œuvre du projet « documentaire Bye Bye Waterloo »,
 - 30 000 € à LE BUREAU DES IMAGES pour la mise en œuvre du projet « Noozy : fenêtre de Strasbourg sur le cinéma européen ».
- autorise :
 - la Maire, ou son·sa représentant·e, à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives aux subventions susvisées, notamment les arrêtés, conventions financières et avenants y afférents,
 - la Maire, Administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, à signer la convention au titre de la Fondation,
 - le Premier adjoint à la Maire à signer la convention au titre de la Ville de Strasbourg.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

52 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de subventions aux organismes suivants :
 - 6 000 € à l'association MESA,
 - 1 151 € à l'association Festigays,
 - 7 000 € à l'Office des sports,
 - 2 000 € à la HEAR,
- décide :
 - l'imputation de la dépense de 6 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, nature 65748 programme 124, activité AD06B dont le disponible avant le présent Conseil municipal est de 141 000 €,
 - l'imputation de la dépense de 10 151 € sur les crédits suivants : AD06D-fonction 041, nature 65748, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil municipal est de 38 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

53 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :
 - association SolHimal : 1 000 €,
 - association Ecoles Champa Lao : 500 €,
 - association TR-Monde : 1 000 €,
 - association Imanga : 500 €,
 - association CALIMA : 1 000 €,
 - association Humani'Care : 500 €,
 - compagnie 12 :21 : 1 000 €,
 - association Afriqu'Elles : 1 000 €,
 - association Enfants Espoir du Monde : 500 €,
 - association Inter-développement et solidarités : 500 €,
 - LifeTime Projects : 1 000 €,
 - ingénieurs Sans Frontières : 1 000 €,
 - ASMEC : 1 000 €,
 - association Macha'K Wayra : 1 000 €,
 - association des Scouts Musulmans de France : 1 000 €,
 - association culturelle de la Rue du Bouclier : 1 000 €.
- décide d'imputer la dépense de 13 500 € au compte 041-65748 programme 8052 – activité AD06 C dont le disponible avant le présent conseil est de 15 000 €,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

54 Institut national du service public (INSP) : subvention de fonctionnement pour la "Classe Prépa Talents".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention de projet d'un montant de 10 000 € à l'Institut national du service public (INSP),
- décide d'imputer la somme de 10 000 € sur la ligne DU03C – Nature 65748 – fonction 23 – programme 8042,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, avenants et arrêtés y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

55 Une ordonnance verte pour les femmes enceintes de Strasbourg : amplification de la dynamique et lancement d'un marché public.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les nouvelles modalités du dispositif ordonnance verte, bénéficiant environ à 1500 femmes par an, instaurant une durée solidaire de distribution des paniers adossée au quotient familial,
 - le lancement des accords-cadres à bons de commande pour un montant annuel maximum, tous lots confondus, de 590 501 € HT et 655 000 € TTC d'une durée d'un an, reconductible 2 fois et allotis de la manière suivante :
 - ateliers de sensibilisation des bénéficiaires : montant maximum annuel de 116 667 € HT soit 140 000 € TTC,
 - production et distribution des paniers de légumes : montant maximum annuel de 369 668 € HT soit 390 000 € TTC,
 - soutien à la mobilisation du public et à la mise en œuvre du dispositif par des acteurs du territoire : montant maximum annuel de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC,
 - gestion administrative du projet : montant maximum annuel de 54 166 € HT soit 65 000 € TTC,
- décide :
 - d'imputer la dépense dédiée à la sensibilisation, à la distribution de paniers et à la gestion administrative, estimée à 595 000 € TTC par an, sur le budget du service

- Hygiène et santé environnementale fonction 512 – nature 6228 – activité SE 00C, d'imputer la dépense liée à la mobilisation du public cible estimée à 60 000 € TTC par an, sur le budget du service Santé et autonomie ligne AS05A – 6226 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à lancer la procédure d'appel d'offres conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter les accords-cadres en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

56 Soutiens financiers et matériels au fonctionnement du GIP Maison sport santé.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

GIP Maison sport santé	138 200 €
------------------------	-----------

- d'imputer les subventions au compte AS05D – 65748 – 412 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 445 652 €,
- approuve l'occupation à titre gratuit par le GIP MSS des locaux :
 - d'une surface utile globale d'environ 1 390 m² sis 10 boulevard de la victoire à Strasbourg, pour l'exercice de ses activités. Cette occupation intervient pour une durée de trois années à compter du 1^{er} août 2023 reconductible expressément pour une durée de 6 ans sous réserve d'un commun accord des parties,
 - d'une surface utile globale d'environ 80 m² sis 8 route du polygone à Strasbourg, pour l'exercice de ses activités. Cette occupation intervient pour une durée de trois années à compter du 1^{er} août 2023 reconductible expressément pour une durée de 6 ans sous réserve d'un commun accord des parties,
 - d'une surface utile globale d'environ 67 m² 20 heures par semaine sis 38 route de l'hôpital à Strasbourg, pour l'exercice de ses activités. Cette occupation intervient pour une durée de trois années à compter du 1^{er} août 2023 reconductible expressément pour une durée de 6 ans sous réserve d'un commun accord des parties,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer avec le GIP MSS les conventions afférentes à la subvention et aux occupations temporaires du domaine public relatives aux locaux ci-avant déterminés, dont le contenu est plus amplement exposé dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité en début de séance

57 Attribution de subventions au titre de la santé.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Ithaque	70 000 €
2. SOS hépatites Alsace	10 000 €
3. AIDES - territoire Alsace	20 000 €
4. Association de lutte contre la toxicomanie - ALT	12 000 €
5. Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD	2 500 €
6. Médecins du monde	20 500 €
7. Parole sans frontière	20 000 €
8. Migrations santé Alsace	30 000 €
9. Jeff	7 500 €
10. SOS amitié Strasbourg	2 500 €
11. Association euro cos humanisme et santé groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé	1 000 €
TOTAL	196 000 €

- d'imputer les subventions au compte AS05D – 65748 – 412 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 445 652 €
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

58 Aménagement du centre d'accueil et d'hébergement dans le bâtiment situé 2 rue de l'Académie à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les travaux d'aménagement du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence, de l'accueil de jour et de l'espace douches et soins de bien-être « La Bulle » dans le bâtiment situé 2 rue de l'Académie à Strasbourg conformément au programme exposé ci-avant,
 - la convention financière entre la Ville et l'Eurométropole pour le versement d'un fonds de concours de l'Eurométropole à la Ville, telle qu'annexée à la présente délibération,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement correspondant sur l'AP 2022/0263 programme 1386 (020 2313 pr 1386 CP 45 2022/AP0263),
- sollicite le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3,2 M € HT auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour la participation aux travaux d'aménagement du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence, de l'accueil de jour et de l'espace douches et soins de bien-être « La Bulle », au titre des dépenses relevant de la compétence métropolitaine,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à signer la convention financière entre l’Eurométropole et la Ville correspondant au versement d’un fonds de concours,
 - à prendre toutes les décisions nécessaires à l’exécution de la présente délibération,
 - à mettre en concurrence les marchés d’études, de travaux et de fournitures conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter les actes en résultant,
 - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
 - à lancer toutes les procédures administratives,
 - à solliciter auprès de la Collectivité européenne d’Alsace, de la Région Grand Est, de l’État et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l’unanimité en début de séance**59 Soutien en faveur de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d’allouer les subventions suivantes :

1. La nuit du handicap	2 000 €
2. Nouvel envol	3 000 €
3. CEP CICAT – Conseil évaluation, exposition prévention	35 000 €
4. Réseau d’études Internationales sur l’âge la citoyenneté et l’intégration	4 000 €
5. Action sociale juive	2 000 €
6. SOS France victimes 67	50 000 €
TOTAL	96 000 €

- d’imputer les subventions au compte AS05L – 65748 – 420 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 367 470 €
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

M. Hervé POLESI précise qu’il ne prend pas part au vote.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés en début de séance**60 Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l’année 2023.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCS DU BAS-RHIN	14 000 €
Anim'ton quartier (volet 2. Animation du territoire - vacances scolaires)	6 000 €
Anim'ton quartier (volet 6. Montée en compétences et lutte contre les discriminations avec les femmes du territoire)	6 000 €
Festival famille en herbe	2 000 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	3 000 €
Vacances d'hiver 2023	1 000 €
Été 2023	2 000 €
ASSOCIATION LES DISCIPLES	3 600 €
Séjour de vacances juillet 2023. Thème : « Un été en Charente Maritime ! » « Nature et découverte » Saison 3	1 800 €
Séjour de vacances août 2023. Thème : « Un été en Charente Maritime ! » « Au fil de l'eau »	1 800 €
ASSOCIATION PERCUSSIONS DE STRASBOURG	2 500 €
En tournée avec nous	
ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA	3 000 €
Réseaux sociaux et climat scolaire au collège Vauban - Stage d'une semaine	1 500 €
Moi et les autres - collège Vauban	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS	6 500 €
Séjour estival 2023	
Appropriation du nouvel espace jeunesse	5 000 €
	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	6 000 €
Vacances hors zones (de confort)	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	10 500 €
Séjours de découverte pour adolescents - CSC de Haute pierre pôle animations de rue : Sud de la France en été	1 500 €
PATATES - Projet d'accès territorial à une alimentation tenable, équilibrée dans un objectif de santé	6 000 €
Apprentissage du vélo pour les enfants de Haute pierre	3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	14 500 €
En route pour Barcelone	2 500 €
Santé et vitalité en été - 2023 – 6ème édition	1 000 €
Hors des murs - Service jeunesse de la Klebsau – 2023	2 000 €
Été 2023 - Sports de pleine nature	2 000 €
Été 2023 - Séjour de sensibilisation à la préservation du milieu océanique	3 500 €
Été 2023 - Séjour de sensibilisation à l'écosystème des lacs en milieu montagnard	3 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	3 500 €
Sortir du quartier pour grandir	
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	3 000 €
Santé et nature pour tous été 2023	

DIMENSION CULTURELLE LOISIR INSERTION CITOYENNE D-Clic : stage d'initiation au slam	1 000 €
LUPOVINO - LUTTE POUR UNE VIE NORMALE Animations été 2023 Séjours été 2023 Habiter ensemble le Polygone	8 500 € 3 500 € 1 500 € 3 500 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Conte théâtralisé - Mna	2 000 €
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT Animations de proximité et rencontres de la jeunesse et de la diversité à Ampère et Cronembourg Aller vers l'autre à la cité Spach La maison digitale à la cité Ampère	9 000 € 4 000 € 2 000 € 3 000 €
MOUVEMENT ATD QUART MONDE Festival des savoirs et des arts - Quartier du Port du Rhin – Strasbourg	500 €
VRAC VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN STRASBOURG – EUROMETROPOLE Développement du réseau VRAC Strasbourg Eurométropole et sensibilisation autour de l'alimentation durable dans les QPV de l'Eurométropole de Strasbourg	5 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DU BAS RHIN FNN Opération nager nature sur les plans d'eau de l'Eurométropole	1 900 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Accompagner et soutenir les initiatives portées par des habitantes du quartier	2 500 €
SINE La nature dans les quartiers - Neuhof Meinau	5 000 €
VIVRE Agissons pour notre environnement	1 500 €
SPORTING STRASBOURG FUTSAL Les vendredis du futsal, du jeu à l'emploi	3 500 €
SOS FRANCE VICTIMES 67 Permanence d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit sur le quartier Port du Rhin Renforcement de la permanence d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit CMS Montagne Verte Elsau	3 250 € 1 250 € 2 000 €
FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES - BAS-RHIN Tutorat en soutien scolaire	3 000 €
NOUVELLE LIGNE Customisation, recyclage de skateboard et fabrication de modules	3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **119 750 €** sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012 dont le

disponible avant le présent Conseil est de 278 100 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Développement des Publics**, les subventions suivantes :

A LIVRE OUVERT / WIE EN OFFENES BUCH Strasbourg, le livre. Toute(s) une histoire(s) à inventer, chapitre 2	3 000 €
ARTEFACT PRL Mobilisation des forces vives du quartier : Curieuses Balades	2 200 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN Festival famille en herbe	1 000 €
ATD QUART MONDE Bibliothèque de rue quartier du Port du Rhin Strasbourg	2 000 €
COMPAGNIE TOC TOC Le consentement tu connais ?	2 500 €
LE LIEU DOCUMENTAIRE Le quartier par mes yeux - Diptyque d'atelier vidéo documentaire et citoyen (2/2)	3 000 €
LES BRUITS DE LA LUNE Tab lab 1 : médiation numérique et audiovisuelle dans les lieux culturels	1 500 €
LUPOVINO - LUTTE POUR UNE VIE NORMALE Habiter ensemble le Polygone	4 000 €
MIRA Hors champs, de la bobine à l'écran	5 000 €
THE THREE CRAZY MONKEY'S PRODUCTION La photo scénarisée : du théâtre au cinéma	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **26 700 €** sur la ligne suivante : fonction 311, nature 6574,8 activité CU01G, programme 8087 dont le disponible avant le présent Conseil est de 214 857 €.
- d'attribuer au titre de la **Mission Projet Digital**, la subvention suivante :

VOISIN MALIN Porte-à-porte d'information des habitants de l'Elsau sur l'accès aux droits et au numérique	3 000 €
--	----------------

- d'imputer le montants ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 60, nature 65748, chapitre 65, activité DU06A dont le disponible avant le présent Conseil est de 43 000 €,
- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire Éducatif**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN Graines de philo	3 000 €
---	----------------

FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - BAS-RHIN Permis de Construire - Initiation à l'architecture 2023-2024	4 470 €
ORTHOPHONIE & PRÉVENTION EN ALSACE Lire l'école, 1 Livre pour grandir	1 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **8 470 €** sur la ligne suivante : fonction 284, nature 65748, activité DE02C dont le disponible avant le présent Conseil est de 242 560 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Jeunesse Éducation Populaire**, la subvention suivante :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Quand les voisins s'emmêlent (2023 / 2024)	5 000 €
--	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 338, nature 65748, activité AS11C, programme 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 323 660 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Département Développement des Politiques Sociales**, les subventions suivantes :

MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT Ecrivain public La maison digitale à la cité Ampère	5 300 € 2 300 € 3 000 €
VOISIN MALIN Porte-à-porte d'information des habitants de l'Elsau sur l'accès aux droits et au numérique	3 000 €
CSC MONTAGNE VERTE Action d'insertion sociale, culturelle à dominante linguistique QPV Molkenbronn	1 000 €
CPCV ILE DE FRANCE Formation linguistique à destination de parents d'enfants scolarisés dans les REP Stockfeld - Solignac	9 500 €
COLLEGE JACQUES TWINGER La famille à l'école	3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **21 800 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, programme 8003, activité AS01B dont le disponible avant le présent Conseil est de 283 885 €.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à conclure les conventions financières, et signer les arrêtés y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

61 Attribution de subventions au titre du développement des politiques sociales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer les subventions suivantes :

Stimultania	4 500 €
Ithaque	7 000 €
Union départementale des associations familiales - UDAF	10 000 €
Plurielles	5 500 €
Emmaüs Connect	5 000 €
Au coude à coude	3 000 €
Centre socio culturel de la Krutenau - CARDEK	2 600 €
Centre Social et Culturel du Neuhof (Cybergrange)	6 200 €
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	7 700 €
TOTAL	51 500 €

- d'imputer les subventions d'un montant de 51 500 € au compte AS01B - 420-prog. 8003 – 65748 dont le disponible avant le présent Conseil municipal est de 283 885 €
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

62 Attribution de subventions au titre de la mission Droits des femmes et égalité de genre et au titre de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. SOS Femmes solidarité	40 000 €
2. Mouvement français pour le planning familial	40 000 €
3. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	38 000 €
4. Mouvement du Nid	26 500 €
5. Plurielles	9 000 €
6. DBSP – Stop au sexisme	4 000 €

7. Osez le féminisme ! 67	1 200 €
8. Ru'Elles	2 500 €
9. CIMADE Service œcuménique d'entraide	4 000 €
10. La nouvelle lune	2 500 €
11. Amitié Judéo-Musulmane Alsace-Lorraine	5 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 9 d'un montant de 165 200 € au compte DFOOB – 65748– 524 – prog. 8029, dont le disponible avant le présent Conseil est de 210 430 €,
- d'imputer les subventions 10 et 11 d'un montant de 7 500 € au compte ASOOF – 65748– 40 – prog. 8031, dont le disponible avant le présent Conseil est de 115 500 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

63 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire et conventions d'occupation du domaine public.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions de fonctionnement, sur projets et d'aide BAFA suivantes :

Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	103 306€
Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	115 839€
Association du centre social et culturel du Neuhof	83 172€
Association du centre social et culturel de Cronembourg - Victor Schoelcher	83 931€
Association du centre social et culturel de Koenigshoffen - Joie et santé Koenigshoffen	93 108€
Association du centre social et culturel l'Escale	80 800€
Association du centre social et culturel de l'ARES	22 807€
Association du centre social et culturel du Neudorf	71 720€
Association du centre social et culturel de la Meinau	34 680€
Association du centre social et culturel de l'Elsau	20 000€
Association du centre social et culturel de HautePierre- Le Galet	63 181€
Association du centre social et culturel du Cardek	45 276€
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	40 172€

Association Par enchantement	30 000€
Association du centre social et culturel LUPOVINO	23 424€
Association La clé des champs	32 436
Association d'Education Populaire Kammerhof	39 399€
Association Les Disciples	494€
Association Comité Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin (CDAFAL)	6 478€
Association Animation Médiation Insertion	16 000€
Association Départementale des Francas du Bas-Rhin	22 520€
Association Horizome	9 000€
Association Migrations et Echange pour le Développement	13 500€
Association ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	33 000€
Association Speaker (Sp3ak3r)	13 500€
Association je joue, je vis - Ludothèque de la Meinau	13 500€
Association du Centre culturel et social Rotterdam	1 967€
Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin	1 546€
Subvention « à l'acte »	846€
Aides BAFA	700€
Association La croisée des chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	3 425€
Association Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	18 835€
La Maison des Jeux de Strasbourg	44 000€
L'Eveil Meinau	41 500€
Strasbourg Université Club	5 000€
Club Sportif de HautePierre	5 000€
Jeunesse Loubavitch Strasbourg	6 385€
UFVC	16 840€
Fonctionnement	5 000€
Aides BAFA	11 840€
Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)	2 000€
Maison des Adolescents de Strasbourg	30 000€
Hexopée	5 000€
Activ Action	9 000€
AROEVEN Alsace	7 680€
AFOCAL	1 680€
CEMEA Grand Est	3 880€

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 1 314 981€ au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est 2 323 660 €,
- d'allouer les subventions d'équipement et d'investissement suivantes :

ASTU	39 282€
Association du centre social et culturel du Galet	3 452€
Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	7 865€
Association Speaker	5 000€
Association du centre social et culturel l'Escale	10 712€
Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin	10 095€

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 76 406€ au compte AS00 – 520 - 20421 prog.57017 au titre du BP 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 255 367 €,
- d'allouer la subvention suivante :

Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale	49 000 €
--	----------

- d'imputer la subvention au compte AS11B – 65748 – 338 – prog. 8079 dont le disponible avant le présent Conseil est de 102 000 €,
- de signer les nouvelles conventions d'occupation du domaine public,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Mme Khadija BEN ANNOU et M. Hervé POLESI précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

64 Attribution de subventions au titre de la solidarité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes, pour un montant total de 600 610 € :

1. Banque alimentaire du Bas-Rhin	90 000 €
2. Restaurants du Cœur-Les relais du cœur du Bas-Rhin	38 110 €
3. Fédération de Charité – CARITAS Alsace	70 000 €

4. Tremplin Neuhof	30 500 €
5. Les Compagnons de l'Espoir	15 000 €
6. Les Petites Roues	6 000 €
7. Entraide le Relais	112 000 €
8. Association les Disciples	12 000 €
9. Aumônerie universitaire catholique centre Bernanos	17 000 €
10. Lianes	10 000 €
11. CCAS de Strasbourg	200 000 €

- d'imputer les subventions n° 1 à 10 pour un montant total de 400 610 € sur le compte 424-65748 AS10A, programme 8078 qui présente avant le présent Conseil un solde de 997 260 €,
- d'imputer la subvention n° 11 pour un montant de 200 000 € sur le compte 420-657352 AS10A, programme 8000, qui présente avant le présent Conseil un solde de 200 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

65 Lancement de la procédure de renouvellement des marchés de fourniture de matériels scolaires et pédagogiques divers pour les enfants accueillis dans les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de la procédure de renouvellement des marchés de fournitures de matériels scolaires et pédagogiques divers pour les enfants accueillis dans les divers établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation
- décide d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la ville de Strasbourg :
 - Fonction 213 nature 6067 DE01B,
 - Fonction 284 nature 6068 DE02C,
 - Fonction 284 nature 6068 DE02D,
 - Fonction 420 nature 6068 DE04A,
 - Fonction 4213 nature 6068 DE04B,
 - Fonction 4213 nature 6068 DE04D,
 - Fonction 4213 nature 6068 DE04E,
 - Programmes d'équipement récurrents n°15 CRB DE04, n°34 CRB DE02 et n°37 CRB DE01,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les fournisseurs conformément au Code de la commande publique et à signer et faire exécuter les marchés

en résultant.

Les élus du groupe « Faire ensemble Strasbourg » précisent qu'ils s'abstiennent.

Adopté en début de séance

66 Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de six classes de 6e du lycée franco-allemand dans les locaux de l'école élémentaire Conseil des XV cycle 3 sis 6 rue de Wallonie à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'autorisation d'occupation des locaux d'une surface d'environ 592 m² au sein de l'école élémentaire du Conseil des XV sis 6 rue de Wallonie à Strasbourg et d'une cour extérieure attenante de 1 110 m², au profit de la Collectivité européenne d'Alsace et du collège international Vauban, en vue de l'installation provisoire de classes de 6^e du lycée franco-allemand (LFA),

Cette autorisation est d'une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2023 et est renouvelable expressément pour la même durée d'un commun accord des parties.

Elle est accordée à titre gratuit de redevance et moyennant le remboursement à la Ville par la CeA et/ou par le collège :

- de leurs quotes-parts respectives des charges induites par l'occupation et dont le contenu est plus amplement décrit au présent rapport,
- des frais de déménagement de l'Espace Egalité vers le site COOP de Strasbourg, pour un montant maximal de 16 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter la convention d'occupation temporaire du domaine public en résultant et ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

67 Réalisation d'une Maison de la petite enfance au 7 rue des Glacières à Strasbourg : accord transactionnel entre la Ville et la locataire du logement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le protocole d'accord transactionnel entre la ville de Strasbourg et Madame [REDACTED], locataire au 7 rue des Glacières à Strasbourg, portant sur un montant de vingt mille euros (20 000 €) à titre d'indemnité d'éviction pour la libération de son logement et couvrant tous les autres frais (notamment de déménagement),
- décide l'imputation de la dépense de 20 000 € sur la ligne budgétaire de la Ville, code, chapitre et article CP71C – 65 – 65888,
- autorise la Maire ou son-sa représentante-e à signer l'accord transactionnel et tous les

actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

A l'issue de l'examen des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour du Conseil, M. Alain FONTANEL annonce sa démission de son mandat de conseiller municipal.

RÉSOLUTION

68 Résolution présentée par le groupe "Faire Ensemble Strasbourg" - Pour un referendum sur le stationnement.

« Le défi démocratique nous oblige à redonner du sens à la vie collective, en respectant les principes de transparence et de participation permanente des habitant·e·s, aussi bien en amont des choix politiques que dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. »

Il s'agit ici de vos mots Madame la Maire, dans l'éditorial de votre document de campagne il y a 3 ans. Oui le défi démocratique nous oblige, encore plus quand seulement 36 % des électeurs se sont déplacés aux urnes en 2020 dans le contexte si particulier de l'époque.

Lors du Conseil Municipal du 20 mars 2023, les élus issus de 4 groupes sur 5 ce sont exprimés **Contre** la délibération « *Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg - nouvelle tarification pour le stationnement sur voirie et en ouvrage et extensions de secteurs payants.* ». Depuis cette date les expressions citoyennes (courriers des lecteurs, pétitions, manifestation...) sont nombreuses et récurrentes, sans évoquer les inquiétudes et les expressions du tissu économique via leurs chambres représentatives.

Le constat unanime que nous pouvons partager est que ce sujet fait légitimement débat dans notre ville, que celui-ci n'a pas été tranché ou évoqué dans la dernière campagne municipale, qu'il n'a fait l'objet d'aucune concertation ni sous forme d'ateliers citoyens ou de conférences citoyennes comme vous vous y étiez engagé dans vos documents de campagne électorale ou vous parliez alors de « Gouverner la Ville Ensemble ».

Madame la Maire, le groupe Faire Ensemble Strasbourg vous propose de corriger la précipitation avec laquelle la délibération « *Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg - nouvelle tarification pour le stationnement sur voirie et en ouvrage et extensions de secteurs payants.* » a été soumise le 20 mars dernier.

Pour cela nous vous proposons d'organiser conformément à la loi constitutionnelle de 2003 un referendum local sur cette politique du stationnement.

Pour nous l'organisation du stationnement à Strasbourg doit viser à permettre à chacun et chacune, résidents et visiteurs, de mieux partager l'espace public en :

- **Libérant des places** de stationnement pour les riverains ;
- **Améliorant la rotation des véhicules** pour faciliter l'accès aux commerces ;
- **Incitant à limiter l'usage de la voiture individuelle dans les parcours quotidiens ;**
- **Incitant les propriétaires de véhicules à utiliser les parkings** collectifs et les garages ;
- **Incitant les personnes qui viennent chaque jour travailler à Strasbourg à se déplacer à pied, à vélo ou d'utiliser les transports collectifs** (et ainsi diminuer les pollutions de l'air et sonores : 60 % du monoxyde de carbone est rejeté par la voiture et les voitures font 22 fois plus de bruit que les transports en commun).

Nous réaffirmons le droit à la mobilité tout en prenant soin de la santé et de la qualité de vie des habitants en les associant en tant qu'usagers aux décisions et en leur demandant des efforts justes.

La politique de stationnement ne doit pas s'imposer aux Strasbourgeois mais s'élaborer avec eux en prenant en compte une véritable étude d'impact de celle-ci et cela à l'échelle de l'Eurométropole

Notre assemblée municipale a le devoir d'entendre et d'écouter nos concitoyens, il est donc proposé l'organisation au 4^{ème} trimestre 2023 d'un référendum local sur la politique de stationnement à Strasbourg : « **Réforme du Stationnement à Strasbourg : concertée, juste et solidaire** ».

Le Conseil Municipal par cette résolution approuve les décisions suivantes :

- Pour permettre un débat démocratique de qualité, le conseil Municipal s'engage à diligenter une étude d'impact des politiques de stationnement pour les Strasbourgeoises et Strasbourgeois, ainsi que pour le monde économique sans oublier les visiteurs occasionnels et réguliers de notre ville, et en particulier les habitants de l'Eurométropole.
- Sur la base de cette étude un groupe de travail représentatif de l'ensemble de notre conseil sera réuni pour élaborer de manière collective la question référendaire soumise aux citoyennes et citoyens.
- **L'exécutif municipal proposera au Conseil Municipal du 26 septembre 2023 une délibération pour convoquer les Strasbourgeoises et Strasbourgeois aux urnes avant le 31 décembre 2023.**
- **Du fait de cette consultation, la nouvelle tarification des abonnements résidents est suspendue en attente du résultat du referendum ainsi que les extensions des zones de stationnement.**

Rejeté. Pour : 15 voix – Contre : 41 voix – Abstention : 5 voix

(détails en annexe)

MOTIONS

69 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Rebecca BREITMAN - Le TGV Paris-Berlin doit passer par Strasbourg, capitale européenne.

La SNCF et la Deutsche Bahn ont annoncé l'ouverture d'une ligne TGV directe entre Paris et Berlin dès la fin de l'année 2023. Si cette nouvelle ligne de train à grande vitesse est une

excellente nouvelle sur le plan de l'amitié franco-allemande comme pour les mobilités décarbonées à l'échelle européenne, le tracé qui serait retenu à ce stade par les deux entreprises ferroviaires n'est pas acceptable pour Strasbourg, capitale européenne. Il est encore temps de placer Strasbourg sur le tracé de cette LGV par des discussions avec les opérateurs ferroviaires.

La ligne de TGV Paris-Berlin doit passer par Strasbourg, capitale européenne et ville frontière. Ce tracé, essentiel pour Strasbourg et pour assurer des liaisons ferroviaires de bonne qualité en Europe, permettra également de passer par Karlsruhe et ainsi d'être plus intéressant en potentiel de passagers. Le TGV Paris-Berlin par Strasbourg permettra d'assurer cette liaison en rapprochant Berlin de Strasbourg, dans l'intérêt de notre ville à l'échelle européenne, pour préserver le siège du Parlement européen et pour renforcer l'attractivité économique de Strasbourg.

L'année 2023 marque le 60e anniversaire du Traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération entre nos deux pays et l'intégration européenne. Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays dans une démarche de réconciliation, prolongée par le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 2018.

Strasbourg, ville rhénane au cœur des guerres civiles européennes, qui fut successivement allemande et française, est aujourd'hui une ville de paix et de réconciliation, bénéficiant de cette histoire et de cette double culture. Symbole de la réconciliation franco-allemande, Strasbourg est depuis la ville où se fait l'Europe des citoyens, où se construit la démocratie européenne. Capitale européenne et siège du Parlement européen, Strasbourg est géographiquement et politiquement au cœur de notre Europe.

Cette histoire, cette géographie et cette position au sein des institutions européennes font de Strasbourg une ville incontournable. Le train est le moyen de transport du futur en Europe et devrait mieux relier les principaux pays de l'Union européenne. Pour assurer le fret et un transport de passagers efficace, rapide et décarboné, les grandes métropoles françaises comme Strasbourg ne peuvent être oubliées des projets ferroviaires comme le Paris-Berlin. Le Traité de coopération transfrontalière d'Aix-la-Chapelle prévoyait une amélioration des liaisons ferroviaires à la frontière, mais il est nécessaire de renforcer les liaisons à grande vitesse entre les villes allemandes et la France, en passant par Strasbourg.

Le Conseil municipal de Strasbourg affirme la nécessité de renforcer les liaisons ferroviaires en Europe.

Le Conseil municipal de Strasbourg réaffirme avec force, aux côtés du Ministre des Transports français, de la Région et de la Collectivité européenne d'Alsace, des parlementaires alsaciens, du Ministre des Transports du Bade-Wurtemberg, que le TGV Paris-Berlin doit passer par Strasbourg, capitale européenne.

Adopté à l'unanimité

70 Motion présentée par le groupe "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" - Pour un logement pour toutes et tous.

Depuis la loi Quillot de 1982, le logement est considéré comme un droit fondamental. Les lois Besson de 1990 et DALO de 2006 ont par la suite renforcé ce droit jusqu'à le rendre opposable.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs du logement ne peut que constater l'écart entre la proclamation du logement comme droit opposable et la difficulté des personnes à accéder au logement notamment du parc social.

En effet, la France fait face à une grave crise du logement : le nombre de ménages en attente d'un logement social (2,42 millions) n'a jamais été aussi élevé et celui des personnes sans domicile atteint aujourd'hui les 330 000.

Durant la crise sanitaire, des solutions d'hébergement et de logement ont pu être mises en œuvre pour toutes les personnes vivant à la rue sur notre territoire.

De même, la Ville de Strasbourg et l'EMS ont su organiser rapidement l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine qui ont ainsi pu trouver en Alsace et à Strasbourg une terre d'accueil et de paix.

Ces deux exemples récents illustrent le fait que, lorsque l'État a la volonté d'agir avec les collectivités locales en faveur de l'hébergement et du logement, des avancées pour répondre aux besoins des personnes mal-logées peuvent être obtenues.

A l'occasion de la restitution des travaux du Conseil national de la refondation (CNR) sur le logement le 5 juin 2023, des mesures en faveur du logement ont été annoncées par la Première ministre Elisabeth Borne.

Alors que l'ensemble des acteurs du secteur du logement, de l'accompagnement social, des collectivités territoriales ne cesse de répéter l'urgence à agir, aucune réponse satisfaisante aux victimes de la crise du logement n'a été apportée. Aussi, face à une crise de la demande, à la difficulté d'accès des familles au crédit, le gouvernement ne propose que des ajustements techniques aux effets marginaux pour les Français·e·s.

Pire encore, le gouvernement propose en lieu et place d'un véritable plan de relance à la hauteur des enjeux un plan d'économies de 2 milliards d'euros sur le logement, dont le budget représente pourtant 50 milliards d'excédent pour l'État.

Force est de constater que ces mesures ne sont pas la hauteur et nous font penser à ce vers d'Horace « *Parturient montes, nascetur ridiculus mus* » (La montagne va accoucher d'une ridicule souris).

Alors que la situation de crise nécessiterait bien plus, la reconduction *a minima* du dispositif « Logement d'Abord » pour un montant de 40 millions d'€ / an jusqu'en 2027 n'est pas à la hauteur.

Concernant la production de logements sociaux, le compte n'y est pas non plus. Alors que l'objectif gouvernemental de production de logements sociaux en 2022 était de 125 000, seuls 85 000 logements ont été construits. Dans l'Eurométropole de Strasbourg selon des chiffres de 2022, plus de 22 000 personnes sont en attente de logement social.

Avec l'augmentation des prix des loyers (+6% en 2022 sur l'EMS), de l'immobilier neuf, de l'énergie, nos concitoyen·ne·s subissent de plein fouet la crise du logement qui se traduit par une baisse de leur pouvoir d'achat.

Il y a urgence à agir contre cette crise à grande échelle.

Ainsi le Conseil municipal de Strasbourg demande à l'État :

- une relance forte et un investissement public massif pour les mal-logés (dispositifs du Logement d'Abord, du Logement des personnes déplacées, de la protection des personnes vulnérables vivant à la rue, etc.),
- un soutien aux dispositifs de résorption du logement vacant porté à Strasbourg et étendu depuis au niveau national,
- face aux insuffisances des dispositifs : une augmentation substantielle des aides à la rénovation énergétique pour lutter contre la précarité énergétique, une accélération et un soutien pour la mise en œuvre des dispositifs de régulation des loyers,
- une véritable politique de relance pour la construction de logements s'appuyant sur les territoires et prenant en compte les impératifs de Zéro Artificialisation Nette en offrant des possibilités d'expérimentations locales,
- un renforcement important des mesures de soutien aux logements à vocation d'habitation principale (taxation plus forte des résidences secondaires et suppression des fiscalités qui soutiennent le meublé touristique, encadrement strict des locations d'AirBnb).

<p>Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

71 Motion présentée par le groupe "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" - A l'usine de Sénerval, le groupe Séch  doit respecter la sant  des travailleuses et des travailleurs, ainsi que celles des habitant.e.s de l'Eurom tropole !

Depuis 2013, des d faillances r guli res sont constat es au sein du site de S nerval, dans l'Unit  de Valorisation  nerg tique (UVE) des d chets m nagers   Strasbourg.

De nombreuses alertes ont  t   mises pointant du doigt des conditions de travail dangereuses pour les salari e·s de l' tablissement. En cause notamment la pr sence de cendres cancérig nes, mutag nes et reprotoxiques et d'amiante. Ces cendres expos es   l'air libre ont form  un danger pour les salari e·s. Le risque de propagation de ces cendres en dehors de l'usine a mis  galement en danger la sant  des riverain·e·s et des m tropolitain·e·s.

En 2014, la DREAL quant   elle avait mis en  vidence la strat gie de la direction pour masquer les exc s d' missions polluantes.

Malgr  200 millions d'euros investis par l'Eurom tropole, le site pr sentait toujours de graves probl mes de s curit  en 2019. C'est uniquement suite   une mise en demeure de la DREAL en janvier 2022 que le groupe a planifi  des travaux. Les travaux op r s par le groupe S ch  sont lents et largement insuffisants.

La seule mesure de sanction prise à l'encontre du groupe fut une amende de 10 000 €. Comparée au chiffre d'affaire de 736 millions en 2021 du groupe, cette sanction est loin d'être dissuasive.

Ces manquements de la part de l'entreprise ont installé un climat social délétère au sein de l'UVE. Pire encore, le groupe aurait procédé au licenciement d'un lanceur d'alerte.

La gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique est emblématique de l'échec des politiques d'externalisations. Une politique où les frais sont à la charge de la collectivité alors que l'entreprise met en danger ses salarié·e·s d'une part et fait peser un risque sur l'environnement d'autre part.

L'enquête judiciaire ouverte pour mise en danger de la vie d'autrui avance. Mercredi 7 juin, les bureaux de l'incinérateur de Strasbourg ont été perquisitionnés. L'opération de police a duré toute la journée, entre recherche de documents et saisies de téléphones. Les élu·e·s de la Ville de Strasbourg souhaitent que toute la lumière soit faite sur les responsabilités pénales dans de ce dossier.

Enfin, les élu·e·s de la Ville de Strasbourg souhaitent que l'Eurométropole se saisisse pleinement de la question de la vétusté et de l'avenir de l'UVE. Les accusations d'un cadre de Sénerval ayant déclaré que *« C'est une usine qui est en train de pourrir. La structure même du bâtiment est corrodée et s'effrite à intervalle régulier. Le béton se décroche à certains endroits »* méritent toute notre attention.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg :

- affirme son soutien aux salarié·e·s qui revendiquent de meilleures conditions de travail et défendent leur santé,
- demande au groupe bénéficiaire d'une délégation de service public de l'Eurométropole de garantir l'absence de pollution environnementale et une bonne gestion des éléments toxiques au sein de l'UVE,
- demande la transparence sur ce dossier qui concerne directement la santé des habitantes et habitants de son territoire,
- demande à l'Eurométropole de maintenir un dialogue exigeant avec l'opérateur pour le respect de ses engagements de service public,
- demande de poursuivre et d'amplifier les politiques de réduction des déchets afin de réduire le recours à l'incinération, à travers les stratégies « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », déjà entamées à Strasbourg notamment avec le développement des points de collecte de biodéchets,
- demande à l'Eurométropole d'explorer différents scénarios prospectifs pour l'avenir du site, y compris des hypothèses de fin de contrat.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

72 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Non à l'écologie de l'insulte et du mépris : nos soignants et nos malades méritent respect et soutien.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 73 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Face au drame des noyades nous devons aller plus loin dans l'alerte et la prévention.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 74 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Les habitants du quartier Coop ont droit à la mobilité et à l'accessibilité de leur quartier !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 75 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Du respect et de la considération pour nos ATSEM.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 76 Question orale présentée par M. Jean-Philippe MAURER : Des délais toujours très longs pour obtenir un rendez-vous pour se faire établir une carte d'identité ou un passeport.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 77 Question orale présentée par Mme Elsa SCHALCK - Non à l'usage de l'écriture inclusive !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 78 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Strasbourg, toujours capitale du vélo volé.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 79 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - 3 années qui n'ont fait qu'amplifier les squats et la mendicité agressive.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

80 Question d'actualité présentée par Mme Céline GEISSMANN - Évacuation du camp de l'Étoile : quelles suites ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 19h13.



Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 juin 2023

Détails des votes électroniques

Secrétariat général
Service des Assemblées

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 2 à l'ordre du jour : Approbation du compte administratif de la Ville de Strasbourg pour l'exercice 2022.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 43 voix + 2

+ 2 voix : Mme Soraya OULDJI, qui détenait la procuration de M. Alexandre FELTZ, a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 17 voix

Abstention : 0 voix

Approbation du compte administratif de la Ville de Strasbourg pour l'exercice 2022.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

17

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2022

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDCI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 4 à l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion 2022 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 10 voix + 1

+ 1 voix : M. Dominique MASTELLI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

Approbation du compte de gestion 2022 de la ville de Strasbourg.

Pour

47

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

10

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle

Approbation du compte de gestion 2022 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Affectation du résultat 2022 de la ville de Strasbourg.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

11

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle

Budget supplémentaire 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

17

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Budget supplémentaire 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

61

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Modification des autorisations de programme suite au vote du budget supplémentaire 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

10

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

6

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila

Stationnement payant sur voirie : expérimentation du nouveau dispositif des places "violette" et ajustement des tarifs pour deux quartiers.

Pour

34

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

17

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliyya



Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 11 à l'ordre du jour : Projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise (ligne F, phase 2) - Avis de la ville de Strasbourg portant sur la déclaration de projet réitérant : - la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg, - la demande de déclaration de cessibilité.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 55 voix + 2

+ 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER, qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER, a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 6 voix

Projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise (ligne F, phase 2) - Avis de la ville de Strasbourg portant sur la déclaration de projet réitérant :

- la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg,
- la demande de déclaration de cessibilité.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 12 à l'ordre du jour : Usages éphémères de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 43 voix + 1

+ 1 voix : M. Etienne GONDREXON a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 6 voix

Abstention : 8 voix

Usages éphémères de la ville de Strasbourg.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Abstention

8

KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Soutien à la venue du festival Placemaking Week Europe 2023, réseau professionnel de recherche et d'expertise sur l'aménagement de places urbaines.

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Pour

46

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

Abstention

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Mécénat pour la mise en peinture des terrains de basket de la Citadelle.

Pour

56

Contre

0

Abstention

1

MATT Nicolas

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Stratégie alimentaire territoriale.

Pour

51

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Soutien à l'appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" : accord de consortium avec l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation Alsace. Désignation d'un représentant de la ville de Strasbourg au Comité de pilotage du consortium.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em;">49</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 68 à l'ordre du jour : Résolution présentée par le groupe "Faire Ensemble Strasbourg" - Pour un referendum sur le stationnement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 24 voix - 9

- 9 voix : Mmes Marina LAFAY (qui détenait la procuration de Mme Marie-Françoise HAMARD), Soraya OULDJI (qui détenait la procuration de M. Alexandre FELTZ), Nadia ZOURGUI, MM. Marc HOFFSESS, Pierre OZENNE et Abdelkarim RAMDANE (qui détenait la procuration de M. Adrien ARBEIT) ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 32 voix + 9

+ 9 voix : Mmes Marina LAFAY (qui détenait la procuration de Mme Marie-Françoise HAMARD), Soraya OULDJI (qui détenait la procuration de M. Alexandre FELTZ), Nadia ZOURGUI, MM. Marc HOFFSESS, Pierre OZENNE et Abdelkarim RAMDANE (qui détenait la procuration de M. Adrien ARBEIT) ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 5 voix

Résolution présentée par le groupe "Faire Ensemble Strasbourg" - Pour un referendum sur le stationnement.

Pour

24

ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, LAFAY Marina, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe, ZOURGUI Nadia

Contre

32

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Abstention

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliyya

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 69 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Rebecca BREITMAN - Le TGV Paris-Berlin doit passer par Strasbourg, capitale européenne.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 57 voix + 3

+ 3 voix : Mme Nadia ZOURGUI, MM. Etienne GONDREXON et Nicolas MATT ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Rebecca BREITMAN - Le TGV Paris-Berlin doit passer par Strasbourg, capitale européenne.

Pour

57

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Motion présentée par le groupe "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" - Pour un logement pour toutes et tous.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

2

MEYER Isabelle, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 26 juin 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 71 à l'ordre du jour : Motion présentée par le groupe "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" - A l'usine de Sénerval, le groupe Séché doit respecter la santé des travailleuses et des travailleurs, ainsi que celles des habitant.e.s de l'eurométropole !

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix + 1

+ 1 voix : M. Jean WERLEN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Motion présentée par le groupe "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" - A l'usine de Sénerval, le groupe Séché doit respecter la santé des travailleuses et des travailleurs, ainsi que celles des habitant.e.s de l'eurométropole !

Pour

51

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline